



PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 6 décembre 2018 à 18h30
Séance de relevée le jeudi 13 décembre 2018 à 20h00
Salle du Conseil communal
Présidence : M. Martino Rizzello
Secrétaire : Mme Carole Dind

**Séances retransmises en direct sur
« Citoyenne TV », www.vevey.ch
et www.youtube.com**

09-10 / 2018

M. le Président ouvre chacune des deux séances en saluant les personnes présentes, les représentants de la presse, le public, ainsi que les téléspectateurs et les internautes qui nous font l'honneur de suivre nos débats.

1. Appel

Séance du 6 décembre 2018
84 présents, 15 excusés

Séance du 13 décembre 2018
76 présents, 24 absents dont 1 sans excuse
(M. J.-Y. Marchesi)

2. Adoption de l'ordre du jour

Le remplacement de M. T. Assaf sera traité lors de la séance du 13 décembre, la personne qui le remplace étant absente le 6. Au point 18 – Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels – les objets suivants sont annoncés :

- Interpellation de M. G. Perfetta intitulée « Convention sur la Fête des vigneronns 2019, pour quelques questions de plus... »
- Interpellation de Mme I. Jerbia intitulée « Il était une fois un Port Historique Veveysan ! »

Mme I. Jerbia rappelle qu'elle a déposé un postulat « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier », pour lequel le délai de réponse était fixé au 30 septembre 2018. Ce postulat n'a toujours pas reçu réponse, alors qu'une commission a siégé pour traiter ce postulat et celui de M. S. Pilet sur le même sujet. Elle se dit surprise que ce soit le municipal en charge du dossier qui lui écrive pour lui demander d'accepter une prolongation de délai. Y a-t-il eu une modification des règles ? Si oui, il serait bon que les conseillers communaux en soient informés.

M. M. Agnant, municipal, remarque que pour pouvoir donner une réponse circonstanciée, il faut que le secteur soit constitué. On ne peut pas se baser sur des hypothèses tant que la personne qui va gérer les immeubles de la commune n'a pas été engagée.

M. P. Bertschy rappelle que la procédure veut que ce soit la Municipalité, via le Greffe municipal, qui demande les prolongations de délai. Ce qui le surprend, c'est que M. M. Agnant nous dise que la réponse n'est pas prête, alors que dans le budget qui nous est soumis ce soir, la finalité c'est qu'on va engager du personnel pour répondre à ce postulat.

Mme I. Jerbia estime que le problème de base est effectivement la procédure. La commission a siégé pour traiter de la réponse à ces postulats. Le préavis a été retiré, sans plus d'informations, et après coup on lui demande un délai d'une année.

M. A. Gonthier remarque qu'il a été répondu à ce postulat, puisqu'il y a eu un préavis. Le problème, c'est que personne ne sait quel est le statut de ce préavis. A-t-il est formellement retiré, provisoirement mis en délibéré en attendant une amélioration, qu'en est-il exactement ?

M. le Président ne pense pas que nous aurons la réponse ce soir et clôt donc la discussion.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, **il est accepté à la quasi-unanimité (une abstention) tel que présenté.**

Le 13 décembre 2018, M. le Président annonce que la Municipalité a décidé de retirer son préavis n° 20/2018 « Modification du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins ».

M. A. Gonthier aimerait obtenir des explications à ce sujet.

M. E. Rivier, municipal, indique que cette décision a été prise à l'unanimité de la Municipalité le lundi 10 décembre. La Municipalité souhaite ouvrir un ultime dialogue, en particulier avec UNIA, suite à la lettre qu'elle a reçue du syndicat et à la pétition déposée le 6 décembre. Les événements et les manifestations de violence qui se déroulent actuellement en France ont inquiété la Municipalité. Il se trouve aussi qu'il est en train de lire le livre « Colère et Temps », du philosophe allemand Peter Sloterdijk, qui montre combien la colère est un vecteur de la politique. Tous ces éléments font que la Municipalité s'est ralliée à l'idée qu'il fallait ouvrir encore une nouvelle fenêtre de négociations avec le syndicat. Cela ne signifie pas que ce préavis sera définitivement retiré.

M. Ch. Ming remarque que nous en sommes à la 2^{ème} séance d'un ordre du jour qui a déjà été accepté. Est-il vraiment raisonnable de retirer maintenant un point à l'ordre du jour ?

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'une prérogative de la Municipalité, qui peut retirer en tout temps un préavis tant que les conclusions n'ont pas été adoptées par le Conseil.

M. J. Rilliet indique que le Conseil ignore l'intitulé de la pétition et le nombre de signatures. *(Ni la Municipalité, ni le Président ne peuvent répondre à cette question, n'ayant pas la pétition sous les yeux)*

3. Correspondance

Nous avons appris le décès de M. Jean-Pierre Zahnd, ancien membre du Conseil communal. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Courriel de M. Y. Defferrard, secrétaire régional d'Unia Vaud, qui précise quelques points au sujet du rapport de minorité relatif à la modification du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins. M. le Président donne lecture de certains passages de cette correspondance. Une pétition a en outre été déposée par le syndicat Unia. Elle sera transmise à la Municipalité en fin de la séance.

Lettre de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal concernant le recours sur la décision du Conseil communal lié à la suspension de la rémunération de M. L. Girardin. Mme la Syndique prend la parole pour faire un point de situation sur ce dossier. Le texte de son intervention est joint en annexe au présent procès-verbal.

M. A. Gonthier trouve que ces prises de parole en début de séance, sans statut et normalement sans discussion, commencent à suffire. La décision de la CDAP est une chose, la question de l'application par la Municipalité des décisions du Conseil une fois entrées en force en est une autre. Il persiste à penser qu'il n'y avait aucune raison de tarder à appliquer la décision du Conseil communal de suspendre le salaire de M. L. Girardin. La lettre du Conseil d'Etat était extrêmement claire : suspendre le salaire du municipal est de la compétence de la commune en vertu de l'art. 29 et cette affirmation s'appuyait sur une consultation des services juridiques cantonaux. La décision est annulée pour manque de base juridique, mais toute la procédure que nous avons suivie est correcte ; c'est le Conseil d'Etat qui nous a donné de fausses assurances, de fausses bases légales. Le SJL se défait complètement de toute la procédure ; il n'a déposé aucune pièce devant la CDAP, disant qu'il n'était pas partie prenante de la décision. C'est à son avis purement et simplement une lâcheté de la part du Canton.

M. P. Bertschy estime que le vrai problème, c'est la base légale. Nous avons trois députés dans cette salle, qui siègent au Grand Conseil pour défendre la Ville de Vevey. Ont-ils agi pour faire modifier cette base légale ?

Mme I. Jerbia rappelle que c'est le Conseil communal qui a pris la décision de suspendre le salaire de M. L. Girardin. Ce n'est pas parce qu'on nous dit qu'on peut faire quelque chose qu'on doit le faire alors qu'on sait pertinemment qu'il n'y a pas de base légale. Il faut accepter qu'il y ait des choses qui ne sont pas de notre compétence ou alors, quand c'est de notre compétence mais qu'on n'a pas tous les éléments en mains, il faut savoir être sages et renvoyer le dossier à l'expéditeur, soit le Conseil d'Etat. Une solution aurait été de demander au Conseil d'Etat de nous donner plus de bases légales ou alors de traiter lui-même l'article qui fait que nous nous retrouvons dans cette panade.

M. J. Christen, municipal, fait partie de la commission des institutions et droits politiques du Grand Conseil. Cette commission a des contacts réguliers avec la cheffe du département. La priorité qui est donnée maintenant par les services de Mme B. Métraux, c'est la révision de la Loi sur l'exercice des droits politiques. La commission insiste très fortement pour que la loi sur les communes soit elle aussi révisée dans un laps de temps raisonnable, mais Mme B. Métraux laisse entendre que les effectifs du service étant ce qu'ils sont, elle sera confrontée à de grosses difficultés pour présenter une révision relativement rapide. On peut faire des postulats ou des motions, mais ce n'est pas forcément l'approche de la commission cantonale.

M. P. Bertschy ne peut se contenter de cette réponse. Quand on défend les intérêts de la Ville, on ne défend pas les intérêts d'une commission. Vevey a besoin que cet article soit modifié. Il faut donc agir, pour ne pas laisser la Ville se débrouiller.

M. B. Schobinger rappelle qu'une motion ou un postulat déposé au niveau cantonal sera traité de la même manière qu'au niveau communal. L'objet sera examiné en commission, renvoyé ou pas au Conseil d'Etat, qui étudiera cas échéant le dossier. Il faudra donc un certain nombre d'années avant que les choses ne bougent. *(M. le Président décide alors de clore la discussion sur ce point)*

4. Communication(s) du Bureau

M. le Président revient sur le traitement des communications municipales. Après avoir creusé la question, il s'avère qu'il n'y a pas de cadre légal. En principe, il n'y a pas lieu d'ouvrir la discussion sur des objets qui ne sont que des informations et qui ne nécessitent pas de vote. Le Conseil communal de Vevey a toutefois dans son règlement un article 28 qui dit que tous les points à l'ordre du jour sont discutés en plénum. Cela signifie donc qu'avec la disposition actuelle de l'ordre du jour, la discussion doit également être ouverte sur les communications. Le Bureau n'a pas l'intention de modifier la disposition de l'ordre du jour.

Concernant les rapports de minorité, il est rappelé que l'art. 49 RCC prévoit qu'un ou plusieurs commissaires peuvent présenter un ou plusieurs rapports séparés d'une même commission. Ni le règlement du Conseil, ni la loi sur les communes ne donnent de précisions concernant les rapports de minorité. Cependant, les règles applicables aux rapports de majorité s'appliquent également aux rapports de minorité, en particulier au niveau des délais et de la publicité, c'est-à-dire d'informer au moins le président de la commission, si ce n'est l'ensemble des commissaires. Le Président espère qu'à l'avenir chaque conseiller veillera à respecter les différents délais pour répondre au cadre légal et juridique, pour des questions d'organisation, mais aussi pour le confort de tous (recevoir le rapport suffisamment tôt pour avoir le temps d'en prendre une bonne connaissance).

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018

La parole n'est pas demandée. Au vote, **le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2018 est adopté à la quasi-unanimité (une abstention)**, avec remerciements à son auteur.

6. Assermentation d'un membre au Conseil communal, en remplacement de M. Thierry Assaf (PLR) (Objet traité lors de la séance du 13 décembre 2018)

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- Mme Liliane Planterose de Berville, née le 25 novembre 1953 et domiciliée à l'av. de Gilamont 42, en remplacement de M. Thierry Assaf, membre du groupe libéral-radical, démissionnaire

7. Préavis sur établissement d'une zone réservée selon l'art. 46 LATC – Quartier de Plan-Dessus (2018/P28)

Cet objet est renvoyé à une commission élargie de 11 membres composée de :

Président(e)-rapporteur : DA M. Alain Gonthier

<u>Membres :</u>	PS	M.	Serge Ansermet
	VL	M.	Olivier Casellini
	PDC	M.	Nuno Domingos Aeby
	VER	M.	Andreas Foster
	PS	Mme	Isabel Jerbia
	PLR	Mme	Danièle Kaeser
	PLR	M.	Vittorio Marinelli
	VL	M.	Pascal Molliat
	DA	Mme	Elodie Lopez
	UDC	M.	Werner Riesen
<u>Suppléants(es) :</u>	VL	M.	Francis Baud
	PS	M.	Sergio De Stefanis
	PDC	M.	Lino Lonardo
	UDC	M.	Bastien Schobinger
	DA	M.	Clément Tolusso
	VER	M.	Colin Wahli
	PLR	M.	Jacques Zaugg

8. Préavis sur réponse au postulat de Mme Caroline Gigon, au nom du groupe socialiste, « Se rencontrer à la rue de la Byronne plutôt que craindre un accident » (2018/P29)

Cet objet est renvoyé à une commission de 7 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur :</u>	VL	M.	Nicolas Bonjour
<u>Membres :</u>	UDC	Mme	Yvette Bonjour
	VER	M.	Karim El Khalifa
	PS	Mme	Caroline Gigon
	DA	M.	Laurent Lavanchy
	PDC	M.	Jean-Marc Roduit
	PLR	Mme	Danielle Rusterholz
<u>Suppléants(es) :</u>	UDC	M.	Eric Bays
	PLR	M.	Vincent Imhof
	PS	Mme	Isabel Jerbia
	VER	M.	Jean Kamba
	PDC	M.	Lino Lonardo
	VL	Mme	Anne-Francine Simonin
	DA	M.	Alexandre Vallotton

9. Rapport sur budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (2018/P23)

Rapport lu par M. Antoine Stübi

La parole n'est pas demandée. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis no 23/2018 du 10 octobre 2018 sur le budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;
- VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'adopter le budget 2019 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

10. Rapport sur budget du Fonds culturel Riviera (2018/P24)

Rapport lu par Mme Anna Iamartino

M. Ch. Ming se pose la question de savoir combien de temps encore les communes seront disposées à participer à ce fonds, et notamment au financement des institutions veveysannes, quand on voit les difficultés toujours plus grandes qu'il y a à se parquer à Vevey et la vision que promeut la Municipalité dans ce domaine.

M. M. Agnant estime qu'il ne faut pas mélanger parking et culture. Il y a peut-être un lien, mais il est assez ténu. Le Fonds culturel se bat pour que les communes d'amont restent dans le fonds. L'effort de passer de fr. 48.-- à fr. 46.50 a été fait parce qu'il y avait une certaine grogne. Il s'agit aujourd'hui d'apaiser les tensions pour que ce fonds perdure. Ce qui a été fait, c'est de recentrer le fonds sur sa mission première, c'est-à-dire pérenniser les institutions et structures qui sont intégrées dans le fonds aujourd'hui. On parle de créer des parkings périphériques. Combien de temps faut-il depuis le parking du Panorama, depuis Entre-deux-Villes ou derrière la gare pour traverser Vevey et arriver au théâtre ? Nous prôtons la mobilité douce ; la marche en fait aussi partie.

M. Ch. Ming se dit tout à fait conscient qu'à court terme cette vision ne risque pas de faire de gros dégâts, mais il faut faire très attention avec ces campagnes qui visent à décourager les gens de venir à Vevey et qui pourrait avoir des conséquences d'ici quelques années.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Au vote, **les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 24/2018 du 18 octobre 2018 sur le budget 2019 du Fonds culturel Riviera ;

VU le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

d'adopter le budget 2019 du Fonds culturel Riviera.

11. Rapport sur budget communal pour l'année 2019 (2018/P22)

Rapporteur (rapport de majorité) : M. Werner Riesen, président de la commission des finances

Rapporteur (rapport de minorité) : M. Alain Gonthier

M. W. Riesen tient tout d'abord à remercier les membres de la commission des finances pour leur engagement durant les quatre séances de commission, qui représentent environ 20 heures de travail, ainsi qu'au vice-président pour son soutien et son engagement. Personne n'ignore que ce budget pour l'année 2019, de par l'ampleur de son déficit ainsi que sa faible marge d'autofinancement, a particulièrement inquiété la commission. La problématique du personnel, à savoir les demandes de nouveaux EPT, a fait l'objet de nombreuses interrogations qui, à ce jour, n'ont pas toutes trouvé réponse. Mis en regard avec d'autres communes similaires à celle de Vevey, la question peut se poser de savoir s'il ne devient pas nécessaire de faire une mise à plat, un audit sur la politique des ressources humaines de notre commune en termes de postes de travail et d'organisation. Aux yeux de la majorité, cette réflexion doit être entreprise par la Municipalité dans les plus brefs délais. La commission, au travers de ses discussions, a constaté que ce budget n'avait pas été réellement travaillé au sein de la Municipalité. Il semble que cette dernière n'ait pas pris le temps de faire une analyse de ce qui peut être « indispensable », « souhaitable » et « superflu » avant de venir au-devant de la commission des finances. Par manque d'anticipation, la Municipalité n'a pas pris la réelle mesure de l'augmentation des charges liées en partie à la mise en œuvre de la RIE III et l'augmentation de la péréquation due aux legs ainsi qu'à l'augmentation des points d'impôts. Ne pas avoir anticipé ces derniers points alors qu'il est notablement connu que ceci diminue l'aide apportée par le Canton (péréquation) à notre commune n'a fait qu'empirer la situation. A titre personnel, il ne peut que rappeler ses précédentes interventions au sujet des finances communales et ses mises en garde au sujet de la facture sociale et des effets pervers de la péréquation dès l'instant où des legs importants, l'augmentation des impôts et l'arrivée de RIE III prenaient leur plein effet. Certains ont estimé que ses propos étaient alarmistes et exagérés ; aujourd'hui, les résultats parlent d'eux-mêmes. En sa qualité de président de la commission des finances, il se doit solennellement de déplorer l'attitude de la Municipalité qui, lors des travaux de la commission, a laissé entendre que l'ensemble des postes supplémentaires prévus au budget 2019 étaient indispensables. De telles affirmations ont obligé une large majorité de la commission à refuser le budget 2019, étant donné que la Ville vit au-dessus de ses moyens et que rien ne semble indiquer que la Municipalité prenne des mesures pour endiguer le déficit. Après le refus de la commission, la Municipalité a en urgence pris la décision de faire un ensemble d'amendements sur les EPT afin de les supprimer, alors que tout le contraire avait été exprimé tout au long des 20 heures d'entretiens, et ce qui était indispensable est devenu superflu du jour au lendemain dans un objectif d'éviter un désastre avec le refus du budget. Ceci dénote

clairement le manque de respect que la Municipalité a eu à l'égard des travaux de la commission des finances, cette dernière ayant préféré en définitive aller frapper aux portes des groupes politiques pour faire changer le vote en ce qui concerne le budget. Il invite donc le Conseil à ne pas rentrer en matière et à refuser ce budget.

M. A. Stübi ne voudrait pas que le président de la commission se perde trop dans son rôle. La lecture des conclusions est une chose, les propos préliminaires sur une entrée en matière font partie du débat et il aura tout loisir de s'exprimer. Quand bien même M. W. Riesen est le président de la commission des finances, il ne se sent pas pour sa part pas solidaire des propos qui ont été tenus.

M. le Président remarque qu'il est d'habitude que le président de la commission des finances prenne la parole avant de lire les conclusions du rapport, mais c'est en général pour remercier les membres de la commission.

M. W. Riesen donne lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

M. A. Gonthier remarque que la Municipalité a modifié son budget par des amendements qui ont été remis cette semaine. Décroissances-Alternatives avait approuvé le budget à l'issue des travaux de la commission des finances, mais il n'est pas très certain que le groupe continue à l'approuver après ces amendements. La minorité de la commission recommande toutefois d'entrer en matière sur ce budget et d'en débattre.

M. le Président précise que le rapport de minorité n'est pas réglementaire. L'art. 48 RCC prévoit exactement quel type de conclusions doivent figurer dans le rapport. Les commissaires ne peuvent qu'accepter les conclusions du préavis, demander la non-entrée en matière, renvoyer le préavis pour une nouvelle étude, le rejeter ou le modifier par le biais d'amendements. Une conclusion qui demande l'entrée en matière n'est donc pas valable, puisque la procédure de base est l'entrée en matière. De plus, le rapport majoritaire entre en matière, mais refuse les conclusions du préavis. Il aurait donc été préférable de demander à pouvoir intégrer certains paragraphes dans le rapport majoritaire ou de faire simplement une intervention devant le Conseil communal.

M. A. Gonthier se dit le premier à essayer de respecter les us et coutumes, si ce n'est le règlement, mais rappelle que la commission n'a eu connaissance du rapport majoritaire que le jour où celui-ci devait être remis au Greffe municipal. Les délais ne permettaient donc pas de faire mieux.

M. le Président n'y peut rien si malheureusement le travail de la commission n'a pas pu être effectué dans de bonnes conditions. Il ne fait qu'appliquer le règlement.

M. P. Bertschy demande que la discussion porte d'abord sur l'entrée en matière. La commission des finances a accepté l'entrée en matière par 8 voix contre 5, mais il serait judicieux que le Conseil puisse en débattre également.

M. A. Gonthier remarque qu'il n'y a pas de proposition de non entrée en matière. Le rapport de majorité propose de refuser le budget ; c'est donc qu'il propose d'entrer en matière.

M. le Président indique que M. W. Riesen a demandé la non-entrée en matière lors de sa prise de parole, tout comme M. P. Bertschy. Le débat sur l'entrée en matière n'est pas obligatoire, puisque la procédure veut qu'on rentre en matière. L'art. 103 RCC, al. 2 et 3, précise qu'à la demande d'un membre du Conseil, la discussion porte d'abord exclusivement sur la question d'entrée en matière, qui est alors soumise au vote du Conseil avant qu'il ne puisse être procédé sur le projet lui-même. Pour la discussion sur l'entrée en matière, la parole est donnée prioritairement à un membre de chaque groupe.

Mme N. Riesen estime qu'il n'est pas question d'entrer en matière sur ce budget quand la Municipalité dépose sur les pupitres toute une série d'amendements juste avant la séance. Quand on connaît l'état des finances de Vevey, ce n'est vraiment pas sérieux.

M. E. Oguey indique que la majorité du groupe socialiste est favorable à une entrée en matière. Discuter du budget maintenant ou dans un mois ne changera pas grand-chose. Il faut donc en parler et voir quels amendements seront acceptés ou refusés.

La parole n'est plus demandée.

M. W. Riesen demande que le vote ait lieu à l'appel nominal, conformément à l'art. 111 RCC, al. 7. Cette demande est soutenue réglementairement (17 voix).

Le vote à l'appel nominal montre que l'entrée en matière est acceptée par 54 voix contre 25 (trois abstentions).

M. E. Rivier, municipal, présente divers tableaux qui permettent de mieux appréhender le budget 2019. Ces documents sont joints en annexe au présent procès-verbal.

M. W. Riesen constate que le tableau qui présente différentes valeurs, dont la péréquation, a été modifié. Les « Divers » ont été présentés à la commission des finances à 0,45, alors que le chiffre final est de 0,25. L'augmentation des charges propres a été présentée à 2,95, alors que sur le cliché qui vient d'être présenté on parle de 2,75.

M. P. Molliat rappelle qu'un amortissement n'est pas juste une écriture ; c'est le signe écrit d'un investissement qui a été fait et qu'il va falloir entretenir ou rénover à un certain moment. La durée d'amortissement est, normalement, la durée de vie de l'objet et à la fin on est supposé avoir la somme pour réinvestir dans cet objet. Cela ne fait pas si longtemps qu'on ne parle que de marge d'autofinancement. Les charges au budget augmentent de 18 millions de francs. M. E. Rivier ne justifie que l'excédent de charges par rapport aux revenus, soit 9 millions. Que représentent les 9 autres millions ?

M. E. Rivier répond que dans une entreprise privée, lorsque vous achetez par exemple un camion, vous calculez son amortissement, mais en plus vous mettez de côté la somme qui correspond à cet amortissement dans l'idée d'avoir l'argent nécessaire lorsqu'il s'agira d'acheter un nouveau camion pour le remplacer. Cette vision n'est pas du tout la vision publique des finances communales. Cela voudrait dire qu'on mettrait de côté l'argent qui correspond à ces amortissements. Cela ne se fait dans aucune commune. S'il y a des communes qui ont des excédents absolument importants, elles peuvent constituer des fonds de réserve dans différents domaines, mais cela n'a jamais été le cas à Vevey, en tout cas depuis qu'il s'occupe des finances communales. La différence entre la liste des postes qui ont augmenté et la somme totale que l'on obtient en prenant le montant total des charges comparé au montant des charges de l'année dernière est tout à fait normale. Cela est dû d'une part à la Fête des Vignerons, qui se rajoute comme charge, mais aussi comme produit. Sous chaque rubrique, il y a des augmentations, mais qui sont généralement compensées. C'est pour cela que le budget a enflé, mais cela n'a pas d'importance par rapport aux pertes que l'on fait finalement.

M. Ch. Roh a un peu de peine à comprendre pourquoi la Municipalité n'a pas été capable de trouver des pistes pour arriver à un budget présentable avant la première séance de la commission, alors qu'elle a réussi à présenter quelques amendements pour améliorer cette situation catastrophique après le refus du budget par la commission des finances. Si elle a pu le faire après, pourquoi ne pas l'avoir fait avant ?

M. E. Rivier rappelle, comme il l'a déjà expliqué à la commission des finances, qu'il s'est rendu avec le responsable de la direction des finances dans tous les dicastères pour demander s'il y avait des postes, compte tenu du résultat du budget, qui pouvaient être éliminés. Tous les services ont répondu par la négative, avec des justifications toutes plus intéressantes les unes que les autres. La Municipalité n'allait donc pas encore introduire une guerre intestine en sabrant ces postes, mais elle venue devant la commission des finances en expliquant de manière claire, honnête et transparente quelle était la situation. Mais devant le retour de bâton de la commission, la Municipalité, constatant que l'enjeu se situait principalement autour de ces nouveaux postes, a finalement décidé de les supprimer, pour sauver le budget. Car ne pas avoir de budget serait une catastrophe.

M. Ch. Roh remarque que c'est la Municipalité qui gère le budget. C'est elle qui doit à un moment donné considérer qu'il n'est pas possible de présenter un tel budget et demander aux services de faire un effort, ou alors prendre elle-même des décisions pour alléger le déficit.

M. A. Gonthier indique qu'en page 4 du rapport de minorité figure un tableau plus complet qui détaille l'augmentation du total des charges et des revenus. Sa conclusion, à écouter les explications de M. E. Rivier, c'est que le budget présenté au départ était sincère et que les amendements de la Municipalité ne le sont pas, raison pour laquelle Décroissance-Alternatives se permettra de les refuser.

La brochure du budget est examinée ensuite dans le détail, chapitre par chapitre. La position de chaque groupe sera donnée à la fin de la discussion, une fois qu'on connaîtra l'avis du Conseil sur l'ensemble des amendements.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Compte 110.4361.03
(nouveau)

Contribution de solidarité de 3%
Proposition d'amendement à fr. 18'690.-- de M. A. Gonthier

M. A. Gonthier propose à nouveau un amendement qui crée un compte nouveau pour une contribution de solidarité de 3% de la Municipalité. L'année dernière, on nous avait dit qu'on ne pouvait tout de même pas taxer la Municipalité qui avait bien fait son travail. Il ne se dit pas convaincu que ce soit toujours l'opinion du Conseil

cette année, raison pour laquelle il propose cette contribution de solidarité éminemment volontaire de la part de la Municipalité.

Au vote, l'amendement de M. A. Gonthier est accepté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et un grand nombre d'abstentions).

Compte 122.3185 Prestations fournies par des tiers pour la mise à jour des écrans d'information et de la WEB TV
Proposition d'amendement à fr. 6'000.-- de M. Y. Luccarini

M. Y. Luccarini indique que Décroissance-Alternatives considère toujours les deux écrans publicitaires aux entrées de la ville comme illégaux au regard de la LCR (cf interpellation « La pub ou la vie » du 9 mars 2017). A la question sur la légalité de ces deux écrans, la Municipalité répondait, le 28 août 2017, qu'elle n'envisageait pas d'en installer de nouveaux ; elle ne répondait donc pas à la question. Pourtant, à la même question à propos des trois panneaux publicitaires permanents situés à l'angle de la rue de la Madeleine et de la rue du Torrent, dans un carrefour très fréquenté par des enfants sur le chemin de l'école, la Municipalité répondait que « ces derniers seront déplacés. Une proposition d'un nouvel emplacement réglementaire, approuvé par la cellule Signalisation de l'Association Sécurité Riviera, devra être proposée à la Municipalité par la Société Général d'Affichage SA (SGA). L'ensemble des panneaux d'affichage à but culturel et commercial se trouvant sur le domaine public feront l'objet d'une vérification, en collaboration avec la SGA et la cellule Signalisation (ASR) ». Dans la même réponse, on apprenait que « concernant l'affichage commercial, la Municipalité va renforcer les contrôles de la part des services compétents. De plus, un recensement des procédés de réclames va être effectué par le service afin de régulariser certaines situations ». A sa connaissance, rien n'a bougé depuis cette réponse. Dès lors, faut-il suivre la mode actuelle et déposer une plainte pour que les choses évoluent, en croisant les doigts pour qu'aucun accident ne survienne dans l'intervalle ? Il propose de couper la prise par l'intermédiaire du budget, pour au moins deux de ces problèmes de sécurité, en ramenant le compte de fr. 12'000.-- à fr. 6'000.--. La part découlant de la réalisation WEB-TV, pour un montant de fr. 6'000.--, subsiste.

Un premier vote à main levée ne permettant pas de dégager un résultat clair, les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que l'amendement de M. Y. Luccarini est refusé par 38 voix contre 28 (treize abstentions).

Compte 122.3665 Achat AG-Flexi CFF
Proposition d'amendement à fr. 135'000.-- de M. L. Lavanchy
Compte 122.4362 Vente AG-Flexi CFF
Proposition d'amendement à fr. 135'000.-- de M. L. Lavanchy

M. L. Lavanchy remarque que très souvent il n'y a plus d'abonnements disponibles. Il propose donc de passer de huit abonnements à dix par année. Il s'agit d'une opération blanche pour la commune puisque le compte d'achat est compensé par la vente de ces abonnements. Cela ne coûte rien à la commune, mais c'est utile à la population.

M. C. Bussy indique que ce n'est pas parce qu'on augmente les revenus dans le budget qu'à la fin ces revenus se réaliseront effectivement. Faut-il encore que ces abonnements trouvent preneurs. Si huit abonnements ont été achetés, c'est que cela correspond à la demande moyenne. Il y a donc fort à parier que si l'on propose dix abonnements, si à certains moments ceux-ci trouveraient effectivement preneurs, ce ne serait pas le cas sur la moyenne de l'année. Ce ne serait donc pas une opération blanche.

M. W. Riesen rappelle qu'il est à l'origine de l'augmentation à huit abonnements. Huit abonnements correspondent exactement au nombre qu'il faut. Si on augmente le nombre, il se pourrait que ces abonnements ne soient plus vendus pour une partie des journées, et donc la commune perdrait de l'argent. C'est la raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. C. Tulusso constate, dans les comptes 2017, que nous avons acheté des cartes pour fr. 112'000.--, alors que nous en avons vendu pour fr. 114'964.--. Il y a donc une marge de progression d'au moins un, voire deux abonnements par jour. Pour une cité de l'énergie, pour un pays victime du changement climatique, pour une région qui est fortement polluée, cela vaut la peine de faire cet effort. Ce que cela coûte, c'est en fait quelques heures de travail en plus. Il propose donc d'accepter cet amendement.

M. Ch. Ming aimerait savoir quel est le nombre exact d'abonnements à disposition et le pourcentage d'utilisation.

Mme la Syndique répond qu'il s'agit de huit abonnements. Il est vrai que tout le monde souhaite des abonnements durant les week-ends et qu'il y a moins de demandes pendant la semaine. Tout est dans l'adéquation du nombre d'abonnements pour ne pas avoir de pertes à la fin. C'est la raison pour laquelle la Municipalité propose pour l'instant d'en rester à huit abonnements.

M. Ch. Ming remarque que le site internet mentionne sept cartes journalières disponibles au prix de fr. 43.-- la journée. Lorsqu'on propose un budget de fr. 163'000'000.--, il aimerait au moins avoir des informations exactes.

Mme la Syndique constate que les informations sont erronées sur le site internet parce que, après vérification, ce sont bien huit abonnements qui sont inscrits dans le détail des comptes. Le site internet sera donc corrigé.

M. L. Lavanchy précise que plusieurs fois il lui est arrivé, non pas pendant les week-ends ou lorsqu'il y a beaucoup de demandes mais pendant la semaine aussi, qu'il n'y ait plus de cartes disponibles. Cela rapporte déjà plus que cela ne coûte à la commune. Le risque de passer à dix abonnements est donc hyper faible.

Au vote, l'amendement lié de M. L. Lavanchy est accepté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 130.3170 Manifestation du 1er août

M. A. Gonthier constate que ce compte est au même niveau que l'année dernière. Pourtant, on sait qu'il va se passer quelques petites choses sur la place du Marché et sur les quais l'été prochain. Le budget tient-il compte de cela ? Notamment les feux d'artifice (fr. 28'000.--) seront-ils tirés dans l'arène de la Fête des Vignerons ou sur le lac ?

Mme la Syndique propose de maintenir cette ligne telle quelle. Toutes les décisions n'ont pas encore été prises concernant la journée du 1^{er} Août. S'il n'y a pas de feu d'artifice à cette occasion, la Municipalité propose de conserver cette somme pour la journée du 8 août, qui sera la journée Vevey-Riviera-Pays-d'Enhaut.

Compte 130.3517 Participation aux déficits des entreprises de transports publics

M. C. Toluoso remarque qu'en 2017, ce compte s'est clos avec un montant de charges de 3,7 millions de francs. 4,1 millions ont été budgétés en 2018 pour la participation aux déficits des entreprises de transports publics et 4,9 millions en 2019. M. E. Rivier a dit lors de son introduction que la Municipalité avait été complètement surprise par l'importance de cette participation. La Municipalité peut-elle nous dire comment cette participation se ventile, quelles sont les entreprises de transports publics qui sont concernées et si elle a déjà une esquisse de réponse quant à l'origine de cette surprise ?

M. E. Rivier répond que les arguments qui ont été donnés par la direction des VMCV sont de plusieurs ordres. D'une part l'adaptation et la modernisation des bus n'a pas été faite de façon régulière, d'autre part les contraintes professionnelles se sont resserrées. Le nombre d'heures que les chauffeurs peuvent faire par jour ou semaine ont été diminuées ; il a donc fallu adapter le nombre d'employés pour maintenir les mêmes prestations. Le budget 2018 prévoyait un montant de 4,1 millions de francs, mais nous avons déjà versé un acompte supplémentaire de 0,97 millions. Au niveau des comptes l'année prochaine, il y aura donc une perte, importante, que nous n'avions pas prévue.

M. C. Toluoso demande si cette participation aux déficits des entreprises de transports publics ne concerne que les VMCV. Vu l'intitulé du compte, il doit bien y avoir au moins une deuxième entreprise.

M. E. Rivier répond que dans le détail de cette ligne budgétaire figure aussi le trafic régional pour un montant de fr. 2'000'000.--.

M. A. Gonthier ajoute que la subvention proprement dite aux VMCV se monte à fr. 2'963'000.--. Les 0,97 millions de subventions supplémentaires versés cette année n'ont pas fait l'objet d'une demande de crédit complémentaire. Est-ce que ce sera le cas et quand ?

M. E. Rivier indique que cette question est d'abord passée en Municipalité, qui a pris acte de cette demande de crédit supplémentaire. Celle-ci sera ensuite présentée à la commission des finances, qui aura tout loisir d'en débattre à ce moment-là.

Compte 130.3658.03 Promotion économique Montreux-Vevey (PROMOVE)
Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. Y. Luccarini

M. Y. Luccarini relève que, selon ce qui figure sur le site de la PROMOVE, cette association se dédie au développement économique de la région Riviera-Lavaux en jouant un rôle d'interface privé-public. Elle est active sur trois grands leviers : développements régionaux – promotion économique exogène – soutien à la réalisation de nombreux projets à valeur ajoutée. Il s'agit notamment d'attirer de nouvelles entreprises, de faire le lien entre entreprises et autorités ou encore de développer le tourisme. La commune de Vevey cotise pour un montant de fr. 7.--/habitant par année, soit un montant total budgété de fr. 139'000.--, ce qui lui permet d'avoir une place au comité. M. E. Rivier, municipal, en est le vice-président. Décroissance-Alternatives pense qu'il faut s'écarter des mesures de promotion économique qui visent à attirer toujours plus de nouvelles entreprises, le plus souvent pour des raisons de concurrence fiscale, ou encore de développer le tourisme à tout-va avec les conséquences écologiques que l'on connaît. Ces pans de l'économie sont tout à fait capables de se financer par eux-mêmes, notamment grâce aux réguliers cadeaux fiscaux dont ils sont bénéficiaires. La RIE III par exemple, qui entrera en vigueur en janvier 2019, constitue un cadeau de l'ordre de 300 millions à destination quasi-exclusive des entreprises et des multinationales les plus riches qui font déjà d'énormes bénéfices. Cette cotisation revient donc à financer deux fois un type de promotion économique qui n'est pas souhaitable. C'est la raison pour laquelle il propose de supprimer ce poste et de réaliser ainsi une économie bienvenue de fr. 139'000.-- au budget 2019. A noter que les statuts de la PROMOVE nous apprennent que la qualité de membre s'éteint notamment par la démission adressée en tout temps à la direction ou au comité et que, selon les informations reçues par la Municipalité, il n'existe aucune convention qui prévoirait des conditions de démission particulières. Cette mesure est donc applicable immédiatement.

M. Ch. Ming invite le Conseil à ne pas suivre cet amendement. Etant donné la situation financière de la commune, on peut être content s'il y a encore quelques entreprises qui s'installent à Vevey et dans la région. Continuons à faire de tels amendements et à supprimer ces postes du budget ; qui payera la facture sociale, les impôts ? Plus personne, puisque les gens vont quitter la commune s'il n'y a plus d'emplois à Vevey.

M. E. Rivier rappelle que cette question s'est déjà posée l'année dernière. La PROMOVE aide à créer des entreprises qui fournissent des places de travail. Vouloir démolir cette association est inadmissible. La PROMOVE a organisé récemment les mérites de l'économie, qui ont permis de rassembler les entreprises qui travaillent dans notre région et de mettre en évidence toutes les start-up qui démarrent, qui innovent et qui développent notre économie. Si l'on ne veut pas d'économie dans notre région, on peut supprimer la PROMOVE, mais dans la mesure où l'on souhaite maintenir des places de travail, il faut favoriser ce lieu d'échange qui permet d'intégrer de nouvelles entreprises. Il invite donc le Conseil à refuser cet amendement.

M. W. Riesen trouve que cette promotion économique est absolument nécessaire pour notre district, raison pour laquelle il invite le Conseil à refuser cet amendement.

M. P. Bertschy rappelle que la PROMOVE a été remise en question il y a quelques années, y compris par le PLR. Il y a aujourd'hui une nouvelle direction, un nouveau président. Cette association fait preuve d'un nouveau dynamisme bienvenu. Il y a notamment à Vevey des parcelles qui sont situées à La Veyre, que le PLR souhaite voir être mises en valeur et mises à la disposition d'entreprises. Qui mieux que la PROMOVE pour coacher cela ? Qui peut croire que si Vevey quitte la PROMOVE les autres communes seront d'accord de continuer à financer, par exemple, notre propre culture ? Ayons un peu de cohérence au niveau de la région.

M. Y. Luccarini indique qu'il ne s'agit pas de démolir la PROMOVE, mais de l'inciter de trouver d'autres sources de financement. Il lui semble que moins d'Etat dans l'économie privée devrait trouver relativement d'échos à la droite du Conseil.

M. Ph. Herminjard rappelle que nous sommes en train de vivre l'acte politique majeur du Conseil communal, à savoir le vote sur le budget. Et on entend M. Y. Luccarini le démolir à coup de fr. 140'000.--. Mais c'est pire que cela, parce qu'au fond c'est le début de la déconstruction d'une économie veveysanne qui fait ce qu'elle peut, dans des conditions politiques de plus en plus difficiles. Il trouve cet amendement totalement irresponsable d'une société qui a le souci du bien commun. Parce que si on veut être social, si on veut de la culture, il faut de l'économie. Et la PROMOVE est justement là pour aider cette économie à fonctionner de manière satisfaisante. Cet amendement est d'autant plus grave que M. Y. Luccarini est un des représentants au Grand Conseil pour les Veveysans.

M. S. Ansermet pense que, pour inciter peut-être M. Y. Luccarini à assouplir sa position, M. E. Rivier pourrait donner quelques exemples d'implantations d'entreprises qui sont spécialisées dans le développement durable, par exemple dans les énergies renouvelables.

M. E. Rivier donne l'exemple d'une start-up qui a créé une protéine qui n'est pas animale et qui permet de varier sa nutrition en l'ajoutant à certains éléments. D'autres exemples veveysans ont été cités lors des mérites de l'économie. Ce sont des entreprises qui sont installées ici, qui font travailler notre économie. Il est nécessaire de

considérer avec bienveillance tous les efforts économiques que des patrons et leurs employés font pour développer notre économie.

M. Ch. Ming rappelle que même la culture et les manifestations, veveysannes ou régionales, profitent du travail de la PROMOVE. La Fête des narcisses, par exemple, a pu revivre sur la Riviera il y a quelques années grâce à la PROMOVE, qui a aidé les organisateurs à monter un dossier et à avoir ainsi accès au SECO.

M. A. Gonthier remarque qu'en démocratie, les différentes opinions sur la société s'affrontent, se disputent, se compromettent les unes avec les autres parfois. Il n'y a pas d'amendement inadmissible. Décroissance-Alternatives n'est pas pour la même évolution de l'économie, elle a le droit de dire ce qu'elle pense de la PROMOVE et du développement économique tel que cette association le promet.

Mme D. Kaeser indique qu'en présentant son amendement, M. Y. Luccarini a laissé entendre que la PROMOVE était un organisme de subventionnement des entreprises. Il y a eu beaucoup d'interventions et tout le monde est maintenant au courant de ce qu'est la PROMOVE, raison pour laquelle elle encourage le Conseil à refuser cet amendement.

Au vote, l'amendement de M. Y. Luccarini est refusé à une très large majorité (quelques avis favorables et quelques abstentions).

Compte 190.3182.02 Frais de l'internet par WI-FI (sans fil)

M. C. Tolusso intervient au sujet des champs électromagnétiques et sur le principe de précaution, que la commune de Vevey applique pourtant avec beaucoup de bonne conscience mais qui, en réalité, nous demande de ne pas remettre à plus tard l'adoption de mesures efficaces quand on sait que nous faisons courir un risque à notre population. Ce n'est pas le moment d'amender ce compte, mais il souhaite que la Municipalité comprenne que ce n'est pas parce qu'on a la possibilité d'offrir une prestation inutile qu'il faut absolument le faire.

Compte 190.3011	Traitement du personnel – DSI <u>Proposition d'amendement à fr. 509'700.-- de la Municipalité</u>
Compte 190.3030	Contribution AVS, AI, APG, AC – DSI <u>Proposition d'amendement à fr. 48'900.-- de la Municipalité</u>
Compte 190.3040	Caisse de pensions et de prévoyance – DSI <u>Proposition d'amendement à fr. 90'600.-- de la Municipalité</u>
Compte 190.3050	Assurances accidents et maladie – DSI <u>Proposition d'amendement à fr. 14'300.-- de la Municipalité</u>

Une large discussion a lieu au sujet des différents amendements proposés par la Municipalité au niveau du traitement du personnel et de l'engagement de nouveaux employés. Chacun des amendements, qui sont des postes liés, sera voté de manière groupée dans chaque chapitre, sans forcément amener d'autres éléments de discussion.

M. A. Gonthier rappelle que la Municipalité avait justifié la nécessité de ces postes devant la commission des finances. Il y a des gros chantiers notamment pour la direction des systèmes d'information. Est-ce que tout cela va pouvoir se faire de la même façon avec moins de personnel ou est-ce qu'il y a un étalement des échéances parce qu'on ne peut pas éternellement faire plus avec moins ?

M. M. Agnant indique que l'idée n'est pas de faire plus avec moins, mais de tout essayer pour tirer au maximum ce que l'on peut tirer. La commission a demandé à la Municipalité de faire des efforts ; elle a fait l'effort qu'elle juge aujourd'hui possible, mais si le Conseil souhaite réintroduire ces postes, elle ne s'y opposera pas.

M. L. Lavanchy estime que faire la même chose avec moins, cela signifie des personnes qui s'épuisent, des projets nécessaires qui ne se réalisent pas. Ce n'est pas au personnel communal et à tous ceux qui bénéficient de ses prestations de payer la RIE III, la facture sociale, le fait que la Fête des Vignerons coûtera quand même quelque chose à la commune, malgré ce que d'aucuns prétendent. Décroissance-Alternatives demande donc que ces postes soient maintenus, conformément à la première proposition de la Municipalité.

M. C. Bussy défend lui aussi le personnel communal, qui est déjà sous pression. Il ne s'agit toutefois pas de diminuer le personnel communal, mais de ne pas l'augmenter. Ces postes étaient effectivement justifiés par une charge de travail supplémentaire liée aux différents projets en cours, mais on touche ici au problème de ce budget dans son entier, avec un excédent de charges qui limite les montants à disposition pour l'investissement, et de la politique veveysanne en général, c'est-à-dire la priorisation. C'est à la Municipalité de décider quelles sont les dépenses prioritaires. La situation actuelle n'étant pas uniquement liée à la RIE III, mais

aussi à la facture sociale, etc., elle risque de perdurer. Et qu'est-ce qui va arriver, et qu'il ne va pas apprécier en tant que socialiste, c'est qu'on va proposer tout à coup des coupes drastiques, par exemple dans les crèches. Il préfère que certains projets soient retardés dans le domaine de l'informatique, même si ce n'est pas idéal, pour pouvoir soutenir les citoyens qui en ont le plus besoin et investir dans une ville vivante. C'est pourquoi il invite le Conseil à accepter l'amendement de la Municipalité.

M. Ch. Ming remarque que les employés de la commune se débrouillent le mieux possible pour faire leur travail avec les moyens dont ils disposent. Ça ne doit pas être évident de pouvoir travailler, de pouvoir avancer sur des projets quand on n'a pas des lignes directrices qui sont claires. Il s'agit de ne pas augmenter le nombre d'employés communaux, de ne pas faire de la croissance dans les places de travail. Cela devrait plaire à Décroissance-Alternatives. Nous devons d'abord consolider la situation et peut-être demander un audit total des ressources humaines de la commune. Et quand nous aurons cet audit complet, on pourra voir là où il y a un manque de personnel, s'il faut peut-être déplacer des gens d'un endroit à un autre sans devoir forcément engager ou si des partages de postes peuvent se faire entre un département et un autre. Mais pour cela il faut avoir des gens à l'Exécutif qui puissent discuter et travailler ensemble. Comment peut-on avancer si les têtes de l'Exécutif sont toujours en bagarre ?

M. W. Riesen se demande à nouveau s'il est judicieux de se prononcer ce soir sur cette question. La Municipalité a dit devant la commission des finances que ces postes étaient absolument indispensables, et aujourd'hui elle veut supprimer plus de huit postes qui ne sont tout à coup plus nécessaires. Il propose plutôt que la Municipalité fasse son travail. La première chose est de réorganiser le service des ressources humaines, en demandant un audit qui précise exactement quel service a besoin de personnel ou éventuellement dans quel service on a peut-être moins besoin d'employés. La Municipalité doit prendre les choses en mains et proposer de vraies économies, que cesse ce système d'arroser qui se passe dans notre commune, parce que ce n'est pas aux employés à supporter la mauvaise gestion de la Municipalité.

M. Y. Luccarini remarque que la commune est dans une dynamique d'augmentation de la population. Si la population augmente, les besoins des services publics augmentent aussi. Quand on maintient pendant un certain nombre d'années le même nombre d'employés, on met en place une forme d'austérité un peu plus cachée que si on décidait aujourd'hui de supprimer vingt postes de travail, ce que bien entendu personne n'oserait proposer. La situation est aussi liée à la RIE III. Le pendant social de la RIE III, comme le plafonnement des primes d'assurance maladie à 10% du revenu, a évidemment fait augmenter la facture sociale.

M. V. Matthys pense qu'il y a deux services qui nécessitent d'être renforcés. Le premier, c'est le SIT Cartoriviera, dont une seule personne s'occupe aujourd'hui. Au vu des prestations qui sont proposées aux services de la commune, aux entrepreneurs, aux citoyens veveysans mais aussi aux communes environnantes, il lui paraît incongru de développer et de pérenniser cette prestation reconnue loin à la ronde avec une seule personne. Le deuxième service est celui des finances. Le Conseil se plaint souvent de ne pas avoir suffisamment d'informations ou de recevoir ces informations trop tard, que ce soit au niveau du budget ou des comptes. Si l'on veut obtenir ces informations suffisamment tôt, si l'on veut permettre à la Municipalité, aux services de travailler, de préparer un budget non pas au mois de juillet ou septembre mais dès le début de l'année, nous devons renforcer les ressources au niveau de ce service. Cette demande n'est absolument pas liée au changement qu'il y a eu la tête du service ; il s'agit véritablement de renforcer un service et de permettre à l'équipe en place de faire le travail qui lui est demandé.

M. P. Molliat remarque que cela fait plusieurs années qu'on demande à la Municipalité de faire des efforts au niveau du budget, que c'est elle qui est censée présenter ces efforts et que la commission des finances n'est pas censée faire l'intégralité du travail. M. C. Bussy dit qu'il ne s'agit pas de diminutions de postes, mais de ne pas en créer de nouveaux. Chacun sait que lorsqu'on crée un EPT, il est pratiquement impossible de le supprimer par la suite. Ce sont donc des charges qui seraient quasiment pérennes, même s'il s'agit d'un service utile. La Municipalité a eu le courage - un peu par un bricolage de dernière minute - de proposer enfin de vrais chiffres. Vevey Libre a décidé d'aller dans ce sens-là et soutiendra les amendements de la Municipalité par rapport aux EPT. Pour ce qui est de la comparaison avec la hausse de la population, il est mentionné dans le rapport qu'en moyenne une dizaine d'EPT sont ajoutées chaque année depuis un certain nombre d'années, alors que c'est durant le même laps de temps qu'on a eu des trous budgétaires assez conséquents et des problèmes de finances. Il n'y a donc pas eu un maintien des effectifs communaux, mais une hausse. Il s'agit pour la première fois de juguler cette hausse.

M. C. Bussy admet que facture sociale et RIE III sont liées. En revanche, l'évolution sur les budgets n'est pas la même. Son propos visait à dire que les conséquences de la RIE III sur les recettes des communes ne sont pas encore connues à long terme, alors qu'on peut raisonnablement penser que l'augmentation de la facture sociale va continuer. Par rapport aux propos sur l'austérité déguisée, il faut revenir au cœur de son propos, à savoir la priorisation. De la même manière que la Municipalité doit prioriser ses dépenses et ses priorités, lorsqu'on re-

fuse une augmentation du nombre de postes, charge au chef de service de prioriser les projets en cours, peut-être d'en retarder et, s'il y a lieu, d'alerter la Municipalité sur le fait que ces objectifs ne pourront pas être tenus. Ce n'est effectivement pas aux employés communaux d'être toujours plus sous pression, mais bien de dire ce que ce qui sera réalisé en priorité avec les moyens qui sont à disposition. C'est cela qu'il aimerait voir un peu plus actuellement de la part de la Municipalité. Si le Conseil refuse ces augmentations de postes, la Municipalité pourrait faire une communication sur les conséquences que cela a en termes de projets, pour rendre la priorisation plus visible.

M. Y. Luccarini a l'impression que ce travail de priorisation a déjà été fait lorsque M. E. Rivier a fait le tour de l'ensemble des services pour évaluer les besoins. On a probablement dit aux services que certaines choses ne seraient pas possibles cette année, qu'elles seraient repoussées. Il invite donc le Conseil à rejeter l'amendement de la Municipalité.

M. L. Lavanchy admet qu'il y a certainement des économies à faire dans ce qui existe, mais ce n'est pas une raison pour refuser le nécessaire nouveau.

Mme I. Jerbia pense elle aussi que le nerf de la guerre, c'est la priorisation. Il y a effectivement des postes qui semblent clés pour que la population veveysanne puisse être servie en bonne adéquation avec les impôts qu'elle paie. Elle ne comprend pas qu'on puisse garder un poste de gérant d'immeubles, alors que ce n'est clairement pas d'une urgence absolue, alors qu'on a des finances catastrophiques et qu'on ne met pas la priorité sur l'engagement d'un adjoint au chef des finances. Qu'on ne vienne donc pas lui dire que le travail a été fait correctement, parce qu'elle doute vraiment qu'il y ait eu une priorisation faite par l'ensemble de la Municipalité. Nous devrions avoir un budget municipal et non pas un budget fait par chaque service et chaque municipal.

M. E. Rivier remarque que la Municipalité est face à un dilemme. La Municipalité veut avoir un budget ; c'est vraiment ce qui a animé ses réflexions. C'est la raison pour laquelle elle a proposé, comme décision maximale, de supprimer ces EPT, puisque dans le fond il n'y a pas d'urgence à les introduire. Pour chacun de ces EPT, la Municipalité s'est demandé s'il fallait les introduire au 1^{er} janvier ou dans le courant de l'année. La réponse était plutôt en cours d'année dans la plupart des services. Ce qu'il souhaite, c'est que le Conseil vote un budget. Ensuite la Municipalité déterminera ses priorités. Elle peut toujours réintroduire un poste, au travers en particulier des crédits complémentaires, après justification auprès de la commission des finances. Les comptes permettront de savoir où on en est. Merci de plaider en faveur du service des finances, mais si c'est pour au final ne pas voter le budget parce qu'il est trop déséquilibré, cela ne sert à rien.

M. B. Schobinger rappelle qu'il ne s'agit pas de supprimer des postes, mais de ne pas en créer. Il y a des priorités à avoir. Si on juge un poste absolument nécessaire, on regarde avec les 315 autres EPT de la Ville si on ne peut pas à un moment donné arrêter quelque chose pour mettre ces ressources ailleurs. Il y a des réserves d'emplois. Cela signifiera des coupes, des baisses de prestations publiques, mais à un moment donné il faudra faire un choix, et c'est ce choix-là qu'on attend de la Municipalité pour prioriser ses actions.

M. E. Studer remarque que cela fait quatre ans que Décroissance-Alternatives défend la création d'un poste supplémentaire à la bibliothèque. Evidemment qu'une partie de la salle ne partage pas la même vision des institutions qui sont centrales dans une commune, mais la bibliothèque n'est pas un nouveau projet. C'est une institution qui fait sens dans une commune, qui est centrale, qui a une mission tant sociale que culturelle. Une réduction des horaires a péjoré le service offert aux usagers. Evidemment qu'il est difficile de défendre ce poste dans cette logique aujourd'hui d'un budget déficitaire, mais il pense vraiment qu'on peut valider ce poste qui non seulement ne va pas péjorer sur le long terme les finances de la Ville, mais surtout qui répond à un réel besoin, à une demande d'une partie majoritaire de la population.

Mme la Syndique estime que le Conseil peut maintenant comprendre quelle était la difficulté pour la Municipalité de prioriser, puisque finalement tous ces postes, sur le fond, sont importants et devraient être créés pour pouvoir soulager les collaborateurs actuels. La Municipalité, lorsqu'elle a eu connaissance de la décision de la commission des finances, qui à sa grande majorité a finalement refusé le budget, s'est réunie. Elle en a débattu sereinement et, à l'unanimité, a décidé finalement de proposer ces amendements par rapport à ces postes-là. Non pas parce qu'ils ne sont pas nécessaires, mais parce qu'on a réussi à faire sans en 2018. Il y a certains postes qu'on souhaite malgré tout conserver, dont le gérant d'immeubles, puisque sans cette personne il sera difficile d'aller de l'avant avec le projet de gestion du patrimoine immobilier de la commune. Pour tous les autres, tous les services ont de très bonnes raisons de vouloir les maintenir, mais la Municipalité a préféré faire une pause. Toutes ces personnes ne seront pas engagées au 1^{er} janvier et la Municipalité viendra au fur et à mesure des demandes des services devant la commission des finances pour justifier l'engagement de ces personnes. S'il est possible de passer 2019 sans certains de ces postes, il est quasiment certain qu'il faudra les mettre au budget 2020. Mais d'ici-là on aura peut-être d'autres éléments et la réflexion sera peut-être tout autre.

En son nom et celui de ses collègues, elle demande donc au Conseil d'accepter les différents amendements proposés par la Municipalité.

M. A. Stübli ne peut pas comprendre que l'on dise que l'engagement d'une personne au service des finances n'est pas une urgence et que cela ne commence pas au 1^{er} janvier. Il préfère pour sa part nettement engager quelqu'un avec une mission claire pour étudier avec un regard neuf ce que l'on peut maintenir dans notre ville et la manière de le financer plutôt que de sucrer des entreprises d'audit avec des honoraires mirobolants pour arriver à des conclusions qui reviennent à dire ce que l'on a envie d'entendre. S'il y a un poste important, c'est bien celui de pourvoir la Ville d'un controlling financier, d'un suivi strict des dépenses pour savoir où l'on va en cours d'année et que la Municipalité puisse faire des propositions en amont s'il y a vraiment des décisions importantes et nécessaires à prendre, et pas au mois de décembre, quand on sait que ce qu'on va décider ne va plus rien changer pour la moitié de l'année qui suit. On lui rétorquera que tout dépend des décisions que prend le Canton, sur lesquelles la commune n'a pas prise. C'est vrai, mais on peut anticiper sur tout ce qui est du domaine de la Ville et ce n'est pas avec les ressources actuelles du service qu'on pourra le faire.

M. P. Bertschy se dit étonné que la Municipalité propose d'abord de créer tous ces postes, puis dise que finalement on peut tirer un trait sur certains et qu'elle reviendra éventuellement par le biais des crédits supplémentaires. Cela montre bien l'esprit dans lequel a été construit ce budget. La commission des finances a voté à 11 contre 2 ; on peut donc imaginer dans quelle ambiance les travaux se sont déroulés. Ce qui le surprend aussi, c'est de voir apparaître des annonces pour engager du personnel alors que la commission des finances ne s'est pas réunie, que le budget n'est pas encore voté. On nous dit aujourd'hui que l'annonce ayant paru, on est obligé d'engager cette personne. Comment faisait l'ancien chef de service, comment a-t-il pu gérer cela tout seul ? Soit c'était très mal fait, soit on veut faire autrement, mais il a de la peine à comprendre. Celui qui ose prétendre que si l'on engage une personne au service des finances nous aurons pour 2020 le budget non pas en septembre ou octobre mais en août, est un utopiste. Le problème ne vient pas du service des finances. Le problème, c'est que chaque service doit faire son propre budget. Est-ce possible et imaginable que chaque service vienne avec un budget définitif en mai ou juin ? Comment peut-on faire miroiter cela ?

M. A. Gonthier remarque que les amendements proposés par la Municipalité totalisent 2,5 millions de moins que le budget originel. Si l'on extrait la taxe de base, qui représente une économie de 1,35 millions, que la Municipalité propose en ayant bien en tête qu'il n'y aura pas une majorité pour suivre cet amendement, on voit que sur le reste de ces bonnes résolutions, ou de ces mauvaises coupes, 80% des amendements de la Municipalité concernent des économies sur le personnel (fr. 950'000.--). C'est donc dire que l'examen a été extrêmement rapide. Il ne s'agit pas d'un examen approfondi – ils avaient certes peu de temps – on n'a pas fouillé dans les services sur les marchandises, sur les économies d'énergie, sur le matériel, etc. ; on a tapé quasi exclusivement sur le personnel.

M. P. Bertschy indique que si la non-redistribution de la taxe de base n'est pas acceptée par le Conseil communal, il faut être clair et dire aux Veveysans qu'avec un budget tel que celui-ci le prochain taux d'imposition prendra l'ascenseur. D'une manière ou d'une autre les Veveysannes et les Veveysans paieront. Si ce n'est pas la taxe de base, ce sera autre chose.

Au vote, les amendements de la Municipalité sont acceptés à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et huit abstentions).

Compte 190.4362 Remboursement de frais – DSI
 Proposition d'amendement à fr. 76'500.-- de la Municipalité

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (trois avis contraires et six abstentions).

(A ce stade de la séance, M. le Président propose une pause de dix minutes. Les débats reprennent à 21h45).

Compte 190 Service informatique

M. A. Méan constate une augmentation générale de ce compte de 30%. Il y a beaucoup de postes qui augmentent, avec beaucoup de nouveaux projets, des renouvellements de licences, de la maintenance. Cette augmentation de 30% va-t-elle perdurer en 2020 et 2021 ou est-ce quelque chose de ponctuel ?

M. M. Agnant répond que tout n'est pas ponctuel, mais il y a un étalement sur la durée pour certains postes. Tout ne va pas se réaliser d'un coup. Par souci de cohérence et de vision globale, lorsqu'un projet démarre, on met l'entier du budget qui est nécessaire, en prenant également en compte l'étalement dans le temps.

M. A. Méan rappelle qu'un projet informatique a fait l'objet d'un préavis cette année, pour lequel le Conseil a débloqué des crédits d'amortissement de fr. 70'000.--. Pourquoi certains projets passent-ils directement dans le budget alors que d'autres sont sujets à préavis ?

M. M. Agnant répond qu'après le passage de M. E. Rivier dans les services, certaines choses ont été retirées du budget. Nous allons, par exemple, changer le système sur lequel nous travaillons aujourd'hui pour passer à un autre logiciel. Cela ne concerne pas uniquement Vevey. Nous sommes donc obligés de suivre cette tendance et ne pouvons pas passer par un préavis. On le met donc au budget.

Compte 191.3011	Traitement du personnel – SIT <u>Proposition d'amendement à fr. 130'800.-- de la Municipalité</u>
Compte 191.3030	Contribution AVS, AI, APG, AC – SIT <u>Proposition d'amendement à fr. 12'600.-- de la Municipalité</u>
Compte 191.3040	Caisse de pensions et de prévoyance – SIT <u>Proposition d'amendement à fr. 22'500.-- de la Municipalité</u>
Compte 191.3050	Assurances accidents et maladie – SIT <u>Proposition d'amendement à fr. 3'700.-- de la Municipalité</u>

Au vote, les amendements de la Municipalité sont acceptés à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions).

2. DIRECTION DES FINANCES

Compte 200.3011	Traitement du personnel – DF <u>Proposition d'amendement à fr. 658'600.-- de la Municipalité</u>
Compte 200.3030	Contribution AVS, AI, APG, AC – DF <u>Proposition d'amendement à fr. 61'600.-- de la Municipalité</u>
Compte 200.3040	Caisse de pensions et de prévoyance – DF <u>Proposition d'amendement à fr. 108'100.-- de la Municipalité</u>
Compte 200.3050	Assurances accidents et maladie – DF <u>Proposition d'amendement à fr. 18'200.-- de la Municipalité</u>

Au vote, les amendements de la Municipalité sont acceptés à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et deux abstentions).

Compte 200.3185.01	Contentieux et avis de droit
--------------------	------------------------------

M. S. Ansermet aimerait savoir pourquoi les frais d'avocats augmentent alors que les procédures devant les tribunaux restent stables. Il est aussi question de procédures concernant le personnel. Peut-on en savoir un peu plus à ce sujet ?

M. E. Rivier pense que chacun peut bien imaginer les frais d'avocats auxquels la commune doit actuellement faire face pour régler la situation de la Municipalité. D'autre part, tout problème avec un membre du personnel communal nécessite systématiquement l'engagement d'un avocat. La Municipalité a comme règle que si la partie adverse fait appel à un avocat, elle s'entoure elle aussi d'un avocat, parce que le droit du travail est extrêmement complexe. La question a également été posée en commission des finances pour le compte 200.3184 - Frais de contentieux et de poursuites, mais la Municipalité n'avait pas eu le temps d'y répondre. En fait, lorsque la commune engage des poursuites pour une facture non payée, cela a un coût et c'est ce qui figure sous ce poste.

Compte 220.3666.01	Remises d'impôt selon art. 6bis de l'Arrêté communal d'imposition <u>Proposition d'amendement à fr. 0.-- de la Municipalité</u>
--------------------	--

M. P. Molliat indique que si Vevey Libre soutient les amendements par rapport aux EPT, ce n'est pas le cas de cet amendement, qui concerne la non-rétrocession de la taxe déchets (env. fr. 80.-- par adulte et par année) et qui représente un peu plus de la moitié du total des baisses proposées par la Municipalité. Accepter cet amendement signifierait renier notre précédente décision. La méthodologie globale de ces amendements - arriver quelques jours avant la séance avec des mesures telles que celle-ci - est plutôt inédite et peut surprendre. La Municipalité ne cherche pas à limiter le déficit via un travail de fond, elle tente de financer le trou du budget par l'ajout d'une taxe. Les impôts ont déjà augmenté l'an dernier et on nous propose à nouveau de financer la fuite en avant du budget en chargeant les Veveysans avec une nouvelle taxe. Si la taxe au sac atteint son but par le concept du pollueur-payeur, la taxe de base, elle, a de la peine à se justifier, parce que finalement que vous polluiez beaucoup ou pas, que vous consommiez beaucoup ou pas, que vous ayez beaucoup de déchets ou

pas, que vous triiez ou pas, vous payez la même chose. Une taxe n'est pas du tout proportionnelle. Vevey Libre refusera donc cet amendement, tout comme les points 3 à 9b de la liste des amendements, qui sont des charges en plus liées aux envois de lettres, etc. concernant ladite taxe.

M. Ch. Ming remarque que le Conseil a effectivement souhaité à un moment donné avoir de la bienveillance envers les administrés. La situation est aujourd'hui beaucoup plus problématique. La rétrocession de cette taxe n'est absolument pas obligatoire. Il a pour sa part toujours défendu le fait que les communes devaient prélever cette taxe et diminuer le taux d'imposition. C'est la manière juste de faire par rapport à cette taxe qui a été décidée au niveau fédéral. Dans la situation actuelle, on ne peut plus se permettre ce cadeau. Il préférerait que l'on baisse le point d'impôt, parce que celui qui consomme plus paie plus, celui qui consomme moins paie moins. Il défend donc l'idée de supprimer cette rétrocession, et le jour où la commune sera dans de meilleures dispositions, on pourra descendre l'impôt qui compensera cette taxe. Et si un jour les finances se portent à merveille, nous pourrions réintroduire le fait de ne plus facturer cette taxe.

M. C. Bussy n'est évidemment pas d'accord avec l'idée de remplacer une taxe par une diminution d'impôt. Si le PS défend généralement plutôt la hausse d'impôt que l'introduction de taxes, c'est que les impôts sont répartis en fonction du revenu, alors que les taxes sont lissées, quel que soit le revenu. Les impôts sont donc plus sociaux. Ici, on est toutefois dans une situation un peu particulière. Il faut rappeler le principe derrière la décision qui a été votée par la population suisse, à savoir le principe du pollueur-payeur, et les deux aspects du financement de ce principe ont leur argumentation. Pour tout ce qui est incinérable, on paie la taxe au sac. Plus vous recyclez, moins vous payez. Mais même ce qui est recyclable entraîne des frais pour la commune. Et pour que chacun prenne conscience de ce qu'il provoque comme déchets, comme coûts pour la communauté pour traiter ces déchets, il y a la taxe de base. C'est ce qui a été voté au niveau fédéral. Par une entourloupe, le Conseil communal a à un moment donné décidé de rétrocéder cette taxe. On peut être d'accord ou pas, on peut aussi se poser la question de la légalité de cette mesure, reste qu'aujourd'hui on a un budget qui est déficitaire, avant amendements, de 9 millions de francs et on se retrouve avec une charge de fr. 1'300'000.-- dans un domaine qui a été voté par la population suisse. Avant de commencer à couper dans les prestations, faisons déjà payer aux gens ce qu'ils doivent suite à cette décision. C'est pourquoi, pour la seule fois peut-être dans sa carrière politique, il défend une taxe, parce qu'elle a été votée, qu'elle a un sens et qu'elle coûte cher aujourd'hui à la commune.

M. A. Gonthier remarque que le peuple suisse a voté un principe, mais il y a un principe aussi qui s'appelle l'autonomie communale et qui permet, dans le cadre de la loi, de moyenner un peu avec ce qui a été voté au niveau fédéral. La décision du Conseil n'a pas été prise sur un coup de tête ; il s'agissait d'une question de principe. L'achat des sacs n'est pas très égalitaire, mais il y a la petite justification que si vous triez bien, vous payez moins. La taxe de base n'a aucune incitation. La personne qui trie ou celle qui ne trie pas paie le même montant. Le raisonnement que le Conseil a tenu au moment de l'instauration des taxes de base était de dire qu'on finance cela de facto par l'impôt de façon plus ou moins proportionnelle au revenu et qu'on ne pense pas que ce soit juste de le financer par une taxe. Cela lui semblait être un raisonnement éminemment socialiste, même s'il était tenu à l'origine surtout par Vevey Libre - ce dont on pouvait se réjouir - et ces raisonnements restent à son avis parfaitement valables.

M. P. Bertschy remarque que, non seulement il y a une loi qui a été votée par le peuple suisse, mais le Tribunal fédéral aussi s'en est mêlé en disant que l'évacuation des déchets ne devait plus être payée par l'impôt. Il faut donc bien trouver d'autres moyens de financement. Il considère qu'il faut aujourd'hui rétablir cette loi et se dit favorable au fait que le taux d'imposition soit baissé en compensation.

M. B. Schobinger indique qu'il ne s'agit pas pour l'UDC de taxer encore davantage les Veveysans, d'autant plus que les infrastructures (éco-points de qualité, déchetterie fixe) qu'on attend toujours ne sont pas encore en place. Si on veut motiver les gens à payer pour l'élimination des déchets, offrons-leur des structures qui soient complètes et pérennes.

Mme D. Kaeser admet que cette taxe de base peut paraître totalement injuste, mais même ceux qui ont des résidences secondaires, qui n'y vont que quelques mois par année, paient l'entier de cette taxe.

M. Ch. Roh rappelle que cette taxe représente plus de la moitié du total des économies proposées par la Municipalité. Si le Conseil refuse ce soir de facturer cette taxe, il y aura inévitablement une nouvelle proposition de hausse d'impôts. Vevey n'est déjà pas très attractive aujourd'hui au niveau des impôts, n'en rajoutons pas.

M. L. Lavanchy estime que l'argument est totalement réversible. Faire payer fr. 1'368'000.-- à nos concitoyens, c'est une hausse d'impôts. On aura donc fait deux fois la hausse d'impôts. On nous dit que les impôts sont plus hauts à Vevey qu'ailleurs, mais c'était compensé par le non-paiement de cette taxe. Maintenant, non seulement les impôts sont plus hauts à Vevey qu'ailleurs, mais en plus les gens doivent payer la taxe. Cela ne va pas.

M. Ch. Roh rappelle qu'il est pour sa part opposé à une nouvelle hausse d'impôts.

M. P. Bertschy indique que quoi que l'on fasse, compte tenu de la situation, il y aura une augmentation d'impôts. La taxe de base est quelque chose qui est dû. C'est une volonté de ce Conseil de dire finalement on la rétrocède. Toutes les taxes ont augmenté, sauf celle-ci. Pour quelle raison ? Le peuple suisse a voulu cette taxe, il est temps de la mettre en œuvre. Ensuite on discutera pour peut-être diminuer d'autres charges afin d'éviter de devoir augmenter les impôts.

Au vote, l'amendement de la Municipalité est refusé à la majorité (un nombre certain d'avis favorables et cinq abstentions).

Compte 275.3141 Entretien courant – Piscines de Vevey – Corseaux plage
Proposition d'amendement à fr. 97'000.-- de la Municipalité

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (un avis contraire et une abstention).

Compte 289.3141 Entretien courant – Salle del Castillo
Proposition d'amendement à fr. 85'000.-- de la Municipalité

M. S. Ansermet aimerait connaître les raisons de cet amendement.

Mme la Syndique répond qu'une convention est actuellement en négociation avec la Fondation des Arts et Spectacles, qui gère la Salle del Castillo. En fait, on a réalisé que les sommes étaient à deux endroits. Comme les budgets de la Fondation des Arts et Spectacles étaient déjà validés, la Municipalité a préféré enlever ces fr. 50'000.-- du budget communal. Si la commune récupère toute la maintenance de la Salle del Castillo dans le courant de l'année, le budget de la FAS sera revu et cette part ne sera pas versée.

M. A. Gonthier avait cru comprendre que l'essentiel de l'augmentation était due au constat que l'entretien de la Salle del Castillo par la fondation n'était pas satisfaisante et que la commune reprenait en mains cet entretien. Malgré l'amendement de fr. 50'000.--, reste une augmentation de budget de fr. 71'500.--. Est-ce qu'il y aura au budget une contrepartie de cette augmentation de fr. 71'500.-- sur la subvention à la fondation puisque la commune reprend une partie de ses tâches ?

Mme la Syndique rappelle que la DAI a intégré cette somme dans son budget puisque le but c'est que la commune reprenne la maintenance. Mais comme la convention n'est pas encore finalisée, la fondation a mis ce montant dans son budget. Il faut maintenant signer la convention, faute de quoi la maintenance reste du ressort de la FAS. Quand la convention sera finalisée, la Municipalité viendra devant le Conseil communal avec une diminution de subvention pour la FAS et une augmentation de charges au niveau de la DAI pour la Salle del Castillo.

M. A. Gonthier remarque qu'à l'origine le budget de ce poste décuplait, passant de fr. 13'500.-- en 2018 à fr. 135'000.-- en 2019. Il y a maintenant une économie de fr. 50'000.--. Reste une augmentation gigantesque qui doit bien avoir une cause. Il avait compris en commission qu'il était dû à la reprise par la Ville de l'entretien de la salle.

Mme la Syndique répond qu'il y a une partie de maintenance qui est faite par la FAS, mais il y a aussi un entretien supplémentaire. Ces fr. 50'000.-- que l'on décide de diminuer correspondent à la somme qui figure déjà au budget de la FAS. Le reste est nécessaire pour augmenter l'entretien de la salle del Castillo.

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (quelques abstentions).

Compte 2961.3134.02 Achats engrais naturels
Proposition d'amendement à fr. 2'300.-- de la commission des finances
Compte 2961.3134.03 Achats engrais chimiques
Proposition d'amendement à fr. 0.-- de la commission des finances

M. J. Christen indique qu'il s'agit d'un transfert de compte. Nous n'allons évidemment pas utiliser des engrais chimiques dans nos vignes mais des engrais naturels.

Au vote, les amendements de la commission des finances sont acceptés à l'unanimité.

3. DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE

Compte 300.3011	Traitement du personnel – DAIE <u>Proposition d'amendement à fr. 1'671'600.-- de la Municipalité</u>
Compte 300.3030	Contribution AVS, AI, APG, AC – DAIE <u>Proposition d'amendement à fr. 162'000.-- de la Municipalité</u>
Compte 300.3040	Caisse de pensions et de prévoyance – DAIE <u>Proposition d'amendement à fr. 294'400.-- de la Municipalité</u>
Compte 300.3050	Assurances accidents et maladie – DAIE <u>Proposition d'amendement à fr. 61'300.-- de la Municipalité</u>

M. L. Lavanchy remarque qu'à ce compte figure l'engagement d'un responsable d'installations techniques, qui permettra de réaliser des économies de factures techniques (1% d'économie d'énergie par année à relative-ment moyenne échéance). Ce sont fr. 300'000.-- d'économies par année qui sont attendues à long terme. Pourquoi supprimer ce poste qui va rapporter plus qu'il ne va coûter ?

M. S. Ansermet rappelle que dix créations de postes sont prévues (cf page 2, point A1 du rapport de la commission des finances). On a un responsable de la sécurité incendie et un responsable des installations. Il a des arguments qui vont dans le même sens que M. L. Lavanchy pour maintenir le poste de responsable des installations, qui rapportera. Si on accepte cet amendement, qu'est-ce qu'on supprime comme poste ?

Mme la Syndique répond que cela fait trois ans que le salaire du responsable sécurité se trouve dans les auxiliaires. On se doit maintenant de le passer en fixe pour pouvoir le garder. Une réflexion est en cours pour partager les compétences de cette personne avec d'autres communes, mais le travail sur Vevey est encore important. Il réalise déjà quelques missions dans d'autres communes, qui sont facturées à la tâche. L'amendement concerne le responsable technique. La Municipalité a dû se déterminer sur l'ensemble des postes et c'est l'ensemble des postes qui a été proposé dans le cadre des amendements. Le rôle du responsable technique devrait être de gérer au niveau énergétique les différents bâtiments communaux, puisqu'il y a des pertes importantes aujourd'hui au niveau énergétique, et donc au niveau financier. Les chiffres montrent que cette personne rapporterait dans les fr. 150'000.-- dès la 3^{ème} année et jusqu'à fr. 360'000.-- au bout de la 15^{ème} année. Mais puisqu'il fallait faire des économies, la Municipalité a considéré que ce n'était pas un poste déterminant, raison pour laquelle elle a décidé de reporter ce poste d'une année.

Un premier vote à main levée ne permettant pas de dégager un résultat clair, les scrutateurs procèdent à un comptage des voix, qui montre que les amendements de la Municipalité sont acceptés par 43 voix contre 31 (deux abstentions).

Compte 300.3050 Honoraires, études et frais d'expertises

M. S. Ansermet remarque, en lisant le rapport de la commission des finances, que ce poste concerne les frais de renouvellement du label Cité de l'énergie. Plus de fr. 100'000.-- uniquement pour cela ne lui paraît pas une explication plausible. Combien coûte le renouvellement de ce label et quels sont les autres frais d'expertise ?

Mme la Syndique donne la liste des postes qui figurent dans ce compte et les montants y relatifs. Le montant qui concerne le renouvellement du label gold Cité de l'énergie s'élève à fr. 25'000.--.

Compte 351.3011	Traitement du personnel – DU <u>Proposition d'amendement à fr. 977'700.-- de la Municipalité</u>
Compte 351.3030	Contribution AVS, AI, APG, AC – DU <u>Proposition d'amendement à fr. 110'200.-- de la Municipalité</u>
Compte 351.3040	Caisse de pensions et de prévoyance – DU <u>Proposition d'amendement à fr. 175'000.-- de la Municipalité</u>
Compte 351.3050	Assurances accidents et maladie – DU <u>Proposition d'amendement à fr. 32'400.-- de la Municipalité</u>

Au vote, les amendements de la Municipalité sont acceptés à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Compte 351.3091 Frais de cours et séminaires
Proposition d'amendement à fr. 3'000.-- de M. R. Pieren

M. R. Pieren souhaite déposer onze amendements, représentant un montant total de fr. 32'800.--, qui concer-

nent principalement les postes 3091 et les frais de formation du personnel. La commission des finances a eu l'occasion de discuter avec la responsable de la Direction de la jeunesse de l'éducation de la famille et des sports. A la question posée concernant ces cours, quel était leur statut, s'il y avait un plan relatif à la formation professionnelle ou de nouvelles obligations par rapport au personnel qui nécessitent une formation particulière, il n'y a pas eu d'explications. Il a été fort déçu de ce manque de réponse. La formation des apprentis n'est bien entendu pas touchée. Depuis les comptes 2017, les postes en question ont subi une augmentation de 30% la première année et de 19% l'année suivante, soit au total 55% d'augmentation. La seule explication reçue a été qu'étant donné que les salaires ne sont pas très attractifs à Vevey, offrir à une partie du personnel une formation un peu supérieure à la moyenne était une forme de compensation. Sur une base de 300 EPT, la formation complémentaire se montait à fr. 443.-- par personne en 2017, fr. 578.-- en 2018 et fr. 687.-- en 2019. Etant donné le manque de réponses, il propose non pas de supprimer la formation professionnelle, mais de ramener le budget 2019 aux montants 2018.

M. J. Christen remarque qu'avec fr. 3'000.-- ou fr. 4'000.-- on n'offre pas une formation. Ce sont plutôt des petits montants qui sont dévolus à des participations à des séminaires, des conférences. Il ne voit toutefois pas le rapport entre une discussion avec la responsable de la DJEFS et la Direction de l'urbanisme.

M. C. Tolusso comprend qu'il puisse être agaçant de ne pas recevoir de réponses de la part d'une cheffe de service, mais il propose de surseoir à ces amendements jusqu'à ce que l'administration communale soit capable de répondre sur le contenu de ces différentes formations, parce qu'il n'est pas admissible d'avoir du personnel qui ne suive pas régulièrement des formations continues dans son domaine.

M. R. Pieren ajoute que lorsqu'il a demandé quelle était la formation 2018, vu que c'est cette formation qui a le plus augmenté par rapport à l'année précédente, elle était justifiée mais il n'a eu aucune information par rapport à un plan de formation et les gens qui étaient concernés. La seule réponse était de pouvoir l'offrir afin de rendre certains postes plus attractifs étant donné qu'ils étaient moins bien rémunérés. Le 2^{ème} point était que les chefs aussi devaient suivre des formations et que la formation coûte plus cher pour les cadres. Sans plan de formation, il préfère reporter l'augmentation. Lorsque ceci s'avérera nécessaire au travers d'une étude ou de besoins effectifs, on le fera, parce qu'il ne s'agit pas de refuser de la formation, mais sur la base des projets concrets.

M. Ch. Ming rappelle, par exemple dans le domaine de la petite enfance, que des formations doivent être faites de manière régulière pour que les employés des garderies soient à niveau. C'est souvent le Département de la jeunesse qui met en place ces cours. Est-ce que les prix des cours ont augmenté ? Peut-être que la responsable du service ne pouvait pas donner de détails parce que souvent les programmes se font en cours d'année et ne sont pas connus à l'avance.

M. P. Bertschy remarque que l'ensemble des travaux de la commission des finances se sont déroulés de cette manière, à savoir que la commission posait des questions et que les réponses n'étaient soit pas satisfaisantes ou alors elles étaient incomplètes, voire inexistantes. Quand la commission n'a pas de réponses, à un moment donné elle prend des décisions.

M. E. Rivier s'est rendu hier soir à une séance de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). Le comité de la fondation a annoncé que nos unités d'accueil devront l'année prochaine passer une sorte d'examen qualité pour déterminer si elles sont conformes aux exigences voulues par le Canton. C'est grâce à cette conformité que nous obtenons des subventions qui permettent notamment de payer le personnel. Dans les indicateurs figure en particulier l'effort de formation. C'est la raison pour laquelle il propose de ne pas supprimer ces efforts dans la formation et de rejeter cet amendement.

Mme I. Jerbia précise que, dans le milieu de la petite enfance, il est important que le personnel puisse suivre des formations régulières, qu'il soit à jour par rapport aux procédures les plus récentes et les dernières normes en vigueur. Tous les travaux de la commission se sont effectivement déroulés de cette manière. Qu'une cheffe de service ne puisse pas dire à l'avance quelle sorte de formation, de cours seraient mis à disposition, c'est tout à fait normal, parce qu'elle prévoit un budget pour des formations qui seront proposées au fur et à mesure. Que des chefs de service et des municipaux viennent devant la commission des finances et ne puissent pas expliquer des chiffres sur un tableau est par contre beaucoup plus problématique.

M. R. Pieren a parlé d'une base de 300 EPT, mais en fait cela concerne 60 EPT. Si l'on ramène ces coupes à 60 EPT, il y avait l'année dernière fr. 2'750.-- par collaborateur à disposition, et la demande pour 2019 se monte à fr. 3'400.--. Il maintient les fr. 2'750.-- actuels, mais refuse d'augmenter ce montant. Mais si c'est nécessaire afin d'obtenir les subventions auxquelles nous avons droit, il sera le premier à l'accepter.

M. E. Rivier estime qu'au contraire la cheffe de service a fait preuve d'anticipation. Elle n'a pas pu répondre très précisément parce que ces normes ne sortent que maintenant.

M. E. Studer admet que si une cheffe de service ne donne pas des informations, c'est un problème. M. R. Pieren a fait un comparatif avec 2017 et 2018. Est-ce que dans les comptes ces montants ont été dépensés ?

M. le Président répond qu'à ce poste précis de la Direction de l'urbanisme, il n'y a pas eu de dépense aux comptes 2017.

Au vote, l'amendement de M. R. Pieren est refusé à la majorité (un grand nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

M. le Président lève la séance à 23h00. Le solde du budget et des points à l'ordre du jour sont traités lors de la séance du 13 décembre 2018.

4. DIRECTION DES ESPACES PUBLICS

Compte 410.4361.04 Refacturation personnel communal pour FDV2019 – DEP
Proposition d'amendement à fr. 112'600.-- de la Municipalité

M. A. Gonthier indique qu'il s'agit d'un compte de recettes qui atteste de l'intention de la Municipalité de facturer à la Fête des Vignerons les deux prestations de personnel et matériel communal de voirie. Mais pourquoi est-ce que cela ne figure pas aussi aux comptes 189, comme toutes les prestations que la commune espère facturer à la Fête des Vignerons ? Est-ce pour des questions de délais ou y a-t-il une intention politique ?

M. J. Christen répond que tout ce qui concerne Espaces publics doit encore faire l'objet d'un avenant à la convention qui a déjà été signée.

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).

Compte 420.4362.01 Refacturation matériel communal pour FDV2019 – DEP
Proposition d'amendement à fr. 40'000.-- de la Municipalité

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à la quasi-unanimité (une abstention).

Compte 431.3114.01 Achats machines et matériel – Cimetière
Proposition d'amendement à fr. 21'700.-- de la Municipalité

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (quatre abstentions).

Compte 440.3012 Salaires du personnel auxiliaire – Gestion des déchets
Proposition d'amendement à fr. 58'000.-- de la Municipalité

Compte 440.3030 Contribution AVS, AI, APG, AC – Gestion des déchets
Proposition d'amendement à fr. 5'400.-- de la Municipalité

Compte 440.3050 Assurances accidents et maladie – Gestion des déchets
Proposition d'amendement à fr. 2'300.-- de la Municipalité

Compte 440.3101 Frais de bureau et économat – Gestion des déchets
Proposition d'amendement à fr. 5'500.-- de la Municipalité

Compte 440.3181 Frais d'affranchissements – Gestion des déchets
Proposition d'amendement à fr. 13'000.-- de la Municipalité

Compte 440.3185.01 Honoraires informatiques – Gestion des déchets
Proposition d'amendement à fr. 10'000.-- de la Municipalité

Compte 440.3812 Attribution au Fonds de réserve pour la gestion des déchets
Proposition d'amendement à fr. 132'100.-- de la Municipalité

Mme la Syndique remarque que ces amendements sont liés à l'amendement qui visait à supprimer la non-redistribution de la taxe de base. Puisqu'il a été refusé, ces amendements n'ont plus lieu d'être et sont donc retirés.

M. A. Gonthier ajoute que si le Conseil avait décidé d'encaisser la taxe individuelle, il aurait fallu envoyer des factures, et donc du personnel pour le faire. Est-ce que tous les amendements sous ce compte sont liés ? (*La Municipalité répond par l'affirmative*)

Compte 470.3123	Eclairage public des rues, places, parcs et passages à piétons <u>Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. V. Imhof</u>
Compte 470.3143	Modifications et améliorations de l'éclairage public <u>Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. V. Imhof</u>
Compte 470.3143.01	Redevance à la Romande Energie pour l'entretien des foyers lumineux <u>Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. V. Imhof</u>

M. V. Imhof remarque que ce qu'on appelle « foyers lumineux » n'est aujourd'hui plus tout à fait la même chose qu'au siècle dernier, lorsqu'on entretenait des ampoules qui lâchaient trois fois par année. Aujourd'hui, ce sont des LED, qui durent beaucoup plus longtemps. L'idée est de mettre ces trois postes à zéro pour forcer un peu la Municipalité et les services à remettre tout cela en cause. Le projet Candela de 2009 est terminé et cela fait quelques années qu'il entend parler d'un Candela II. Ce matin est paru dans le 24heures un article sur la commune d'Yverdon, qui a diminué par 5 sa quantité d'éclairage et donc les frais de la ville pour ce qui est de la consommation électrique. Ces trois lignes de comptes ne concernent pas la consommation d'électricité, mais uniquement les luminaires. On dépense fr. 25'000.-- par mois pour entretenir des foyers lumineux qui n'existent pas. Si la Municipalité a besoin d'un crédit supplémentaire, elle peut venir devant le Conseil et faire une demande pour ce qu'elle a besoin de changer ; il ne s'agit pas de mettre la commune dans la nuit non plus. Mais il est grand temps de mettre en route un projet Candela II avec du matériel du XXIème siècle en prenant exemple sur d'autres communes qui sont un peu plus en avance. Ce serait un bon complément au label gold.

M. J. Christen estime que M. V. Imhof a raison sur le fond ; on doit avancer avec Candela II. Il est d'ailleurs prévu, dans le cadre budgétaire, de reconduire un poste partagé entre la DEP et la DAI. Mais, sur la forme, il ne peut accepter cet amendement. Une convention, qui a été reconduite récemment, nous lie à Romande Energie avec les communes de Corseaux, Corsier, La Tour-de-Peilz, Montreux et Veytaux. Lors de la reconduction de cette convention pour 5 ans, il a été prévu que celle-ci serait revue par le biais d'un avenant. Si l'idée était de donner une impulsion à la Municipalité, ce n'est donc pas nécessaire ; le processus est en cours. Aujourd'hui, nous sommes largement bénéficiaires de cette situation puisqu'en 2016 il y avait 2'306 points luminaires qui nous étaient facturés alors qu'en réalité il y en avait 2'929. Ces points luminaires ayant plutôt augmenté, on en est aujourd'hui à 3'030 environ. Comme on va renégocier la convention à la baisse par rapport au prix par luminaire, on imagine pouvoir gagner environ fr. 20'000.--, mais ce calcul est encore assez aléatoire. Il faut aussi mettre cela en regard du montant que paie Romande Energie pour l'utilisation du domaine public - convention qui devra aussi être revue simultanément - et là, c'est plus difficile de dire si on sera bénéficiaire. Mais la Commune sera de toute manière obligée de tenir ses engagements.

M. P. Molliat s'exprime en tant que président de la commission de l'énergie. Cette proposition a été discutée entre les deux séances du Conseil et la commission a décidé, dans sa grande majorité, de suivre cet amendement. Il encourage donc le Conseil à accepter cet amendement, qui va dans le sens d'une diminution de la consommation énergétique, d'une accélération de l'amélioration de l'éclairage LED en ville et surtout d'un gain financier à moyen-court terme.

M. Ch. Ming remarque que le compte 470.3143.01 - Redevance à la Romande Energie pour l'entretien des foyers lumineux - est la seule ligne du budget qui mentionne une entreprise privée. N'y a-t-il pas d'autres offres, d'autres entreprises qui sont moins chères ?

M. V. Imhof ajoute que cela n'est pas tolérable. On ne peut pas se laisser racketter ainsi. Romande Energie est une société privée qui a décidé de se lancer dans le marché libre, il faut faire jouer la concurrence.

M. A. Dormond indique que le groupe des Verts soutiendra ces amendements. Il est nécessaire de revoir l'ensemble de la stratégie de l'éclairage en ville de Vevey. Cela permettra de remettre en discussion ce thème, notamment en commission de l'énergie, et surtout de clarifier les différents budgets qui ont été alloués jusqu'à aujourd'hui.

M. le Président propose de voter ces trois amendements en bloc.

M. G. Perfetta ne voit pas pourquoi il faudrait voter ces amendements ensemble. Si on a une redevance, c'est qu'il y a un contrat, donc autant garder le compte. Il pense que le message est passé auprès de la Municipalité qu'il faut renégocier à la baisse. Il serait par contre d'accord de supprimer le premier compte ; cela veut dire qu'on fait avec moins d'éclairage, à moins qu'il y ait là aussi un contrat.

M. Ch. Ming aimerait savoir, concernant la redevance à la Romande Energie, comment est mise en œuvre la loi sur les marchés publics.

M. J. Christen indique que M. Ch. Ming a raison sur le fond. La Municipalité doit renégocier ces contrats, c'est un travail qui est en cours. Mais sur la forme on est lié par un contrat. Comment résoudre le problème si le Conseil vote ces amendements, parce qu'on ne peut pas engager la dépense alors qu'on est lié de manière conventionnelle. Cet amendement mettra la commune dans une situation extrêmement périlleuse.

M. A. Gonthier remarque que le compte 470.3123 - Eclairage public des rues, places, parcs et passages à piétons concerne des factures de consommation d'énergie. Il ne pense pas qu'on ait le volume suffisant de consommation pour choisir notre fournisseur. Il n'a rien contre le fait de modifier le paiement des factures de la Romande Energie pour les luminaires, mais ne voit pas très bien comment c'est possible.

M. V. Imhof répond que pour être considéré comme gros consommateur et avoir le choix du marché, 100'000 kWh suffisent. Deux ou trois bâtiments de la commune et on y est déjà. L'idée n'est évidemment pas que la commune se retrouve dans la nuit ; il s'agit juste de faire accélérer les études. L'éclairage à Vevey est un carnage.

M. C. Bussy aimerait des informations sur le processus de renouvellement de cette convention. Soit elle a été renouvelée il y a longtemps et dans ce cas-là la renégociation traîne, soit elle a été signée tout récemment et c'est un peu cavalier de vouloir en changer maintenant.

M. P. Butty a du mal à comprendre pourquoi on doit, pour exprimer le vœu de mieux gérer l'éclairage public, mettre tous ces postes à zéro. Le premier concerne des factures et il faudra bien les payer. Comment faire si on met ce compte à zéro ? Le 470.3143 concerne les modifications et améliorations de l'éclairage public. C'est peut-être justement cela qui peut nous permettre de changer quelque chose. Si on le met à zéro, cela veut dire qu'on ne fait rien et qu'il n'y aura pas d'amélioration. Quant à la redevance, il s'agit d'un engagement. Il sera discuté - le plus vite sera le mieux - mais est-ce la bonne solution, pour donner une leçon à la Municipalité, que de mettre à zéro ces trois grosses sommes ?

M. J. Christen pense que chacun peut bien imaginer à quel point c'est compliqué lorsque plusieurs communes sont impliquées dans une telle convention. Cette convention a été signée au début de cette année parce qu'on n'avait pas la possibilité, dans un laps de temps aussi court, d'établir une nouvelle situation et de négocier un avenant. Aujourd'hui, fr. 75'000.-- ne nous sont pas facturés par rapport aux points lumineux. Ce n'est quand même pas rien. Mais on pense qu'on pourrait être effectivement bénéficiaire si l'on renégocie. Bien sûr que cette situation aurait dû être anticipée il y a déjà plusieurs années. En discutant avec les autres communes partenaires, on s'est rendu compte qu'il fallait renégocier cette convention et la Municipalité s'engage à faire ce travail.

Mme la Syndique indique que lors de chaque préavis qui concerne l'entretien des routes, on travaille sur l'éclairage public. Les choses avancent donc quand même petit-à-petit. Sur le fond, M. V. Imhof a raison, mais il serait inadéquat de couper ces lignes maintenant puisque nous sommes liés par une convention. C'est quelque chose qu'on doit reprendre sur le fond, mais ce serait une mauvaise chose que de mettre ces postes à zéro.

M. V. Imhof remarque qu'on ne parle principalement que d'une ligne sur les trois. Apparemment, cela ne pose donc pas de problèmes de mettre les deux autres à zéro. On peut aussi mettre celle-ci à zéro et la Municipalité peut revenir avec un crédit complémentaire, avec justifications et copie du contrat.

M. A. Stübi indique qu'au compte 470.3143, fr. 200'000.-- sont prévus pour faire de l'investissement pour le renouvellement et l'amélioration des infrastructures d'éclairage. Mais fr. 150'000.-- sont pris aussi sur un crédit-cadre. Donc, quand bien même on porterait le poste au budget à zéro, resterait les fr. 150'000.-- du crédit-cadre. Il comprend bien qu'on gagne fr. 75'000.-- aujourd'hui avec ce qu'on a contractualisé, mais c'est peut-être fr. 75'000.-- de dépenses énergétiques et de consommation sur notre territoire qu'on pourrait supprimer en renégociant la convention. Ces fr. 75'000.--, on peut les économiser en économies d'énergie plutôt qu'avec un soi-disant super bon contrat parce qu'on ne paie pas l'entier de nos points lumineux aujourd'hui.

Mme D. Kaeser pense qu'il serait intéressant de savoir si la Municipalité a véritablement décidé de se pencher sur ce dossier ou si on renouvelle simplement une convention d'année en année sans se poser de questions. On a vu aujourd'hui un grand article dans 24heures sur Yverdon qui a revu entièrement son système d'éclairage. M. V. Imhof a fait une description de l'éclairage veveysan, qui n'est vraiment pas à prendre en exemple et qui doit être revu.

M. le Président rappelle que M. J. Christen s'est engagé formellement, dans son intervention, à renégocier et à discuter de cette question.

Au vote, l'amendement de M. V. Imhof au compte 470.3123 - Eclairage public des rues, places, parcs et passages à piétons - est accepté à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions). L'amendement au compte 470.3143 - Modifications et améliorations de l'éclairage public - est accepté à une très large majorité (sept avis contraires et quelques abstentions). L'amendement au compte 470.3143.01 - Redevance à la Romande Energie pour l'entretien des foyers lumineux - est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).

Compte 470.3123.01	Eclairage attractif, consommation
Compte 470.3114	Eclairage attractif, entretien, achats matériel et fournitures
	<u>Proposition d'amendement à fr. 55'000.-- de M. A. Gonthier</u>

M. A. Gonthier remarque, pour le compte 470.3123.01, que dans le budget détaillé est indiqué un financement par le fonds pour les énergies renouvelables. Il ne voit pas très bien ce que l'éclairage attractif en ville de Vevey a à voir avec le fonds pour les énergies renouvelables. Il dépose ensuite un amendement traditionnel concernant l'éclairage attractif. Cet éclairage, dont il persiste à penser qu'il ne sert pas à grand-chose pour le public et pour le bien public, connaît une croissance démesurée. Il propose donc de réduire ce poste à l'état des comptes 2017, soit fr. 55'000.--.

M. J. Christen ne peut répondre quant au lien avec les énergies renouvelables. Pour le second point, il y avait à l'époque une société simple et les commerçants participaient pour l'éclairage attractif. Cette société a été dissoute et ce n'est donc plus le cas.

M. E. Rivier indique que cet éclairage attractif, qui est fortement souhaité par les commerçants, permet d'apporter un peu de gaieté, de dynamisme au moment de Noël pour ces rues qui en ont bien besoin. Il s'agit uniquement de lumières LED, qui consomment donc extrêmement peu d'électricité. Cela fait de nombreuses années que ces luminaires sont installés, pour le grand plaisir à la fois des chalands et des marchands. On peut supprimer cet éclairage, la ville pourra continuer à fonctionner, mais c'est un atout pour notre ville, raison pour laquelle il propose de maintenir le montant proposé.

M. Ch. Ming invite le Conseil à ne pas suivre cet amendement si l'on veut soutenir le petit commerce et avoir de l'attractivité à Vevey. Déjà qu'il n'y en a plus avec l'accueil des automobilistes et les heures d'ouverture. On ne fait rien pour les commerçants, il ne faut pas encore leur enlever cela.

M. Ch. Roh ajoute que renforcer l'attractivité de notre ville, notamment pour les commerçants, est une excellente idée. On ne va pas pinailler sur une économie de fr. 35'000.-- quand on voit aujourd'hui l'attrait que cela apporte à la ville de Vevey. De plus en plus de personnes ont du plaisir à venir à Vevey et ce serait à son avis une économie un peu stupide.

Au vote, l'amendement de M. A. Gonthier est refusé à une large majorité (un certain nombre d'avis favorables et quelques abstentions).

5. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS (DJEFS)

Compte 501.3011	Traitement du personnel – Education
	<u>Proposition d'amendement à fr. 866'400.-- de la Municipalité</u>
Compte 501.3030	Contribution AVS, AI, APG, AC – Education
	<u>Proposition d'amendement à fr. 81'600.-- de la Municipalité</u>
Compte 501.3040	Caisse de pensions et de prévoyance – Education
	<u>Proposition d'amendement à fr. 142'600.-- de la Municipalité</u>
Compte 501.3050	Assurances accidents et maladie – Education
	<u>Proposition d'amendement à fr. 23'900.-- de la Municipalité</u>

Au vote, les amendements de la Municipalité sont acceptés à une large majorité (quelques avis contraires et une dizaine d'abstentions).

Compte 58101.3091	Frais de formation du personnel
	<u>Proposition d'amendement à fr. 8'000.-- de M. R. Pieren</u>

M. R. Pieren revient avec un amendement pour ramener ce compte au budget 2018.

M. A. Stubi remarque que ces propositions d'amendements ont été déposées la semaine dernière. Peut-être la Municipalité dispose-t-elle aujourd'hui d'explications sur ces postes ?

M. E. Rivier indique que cette semaine lui a effectivement donné l'occasion de vérifier avec la cheffe du service ce qu'il en est. Si le budget formation des structures augmente de 43% entre le budget 2018 et 2019, c'est en raison de formations spécifiques exigées. La formation MIRA dans toutes les structures pour la prévention des abus sexuels chez les enfants. Nous formons des stagiaires des HES et ECG ; du personnel qualifié est nécessaire à cet encadrement. CAS gestion d'équipe : obligation de l'OAJE pour les responsables de structures. Enfin, formation tertiaire pour les collaborateurs dont le potentiel et la motivation le permettent. Toutes ces formations sont scrupuleusement vérifiées par les organes responsables de l'Etat de Vaud. Cela représente des exigences incontournables auxquelles nous devons participer. Il encourage donc le Conseil à rejeter tous les amendements proposés et à en rester aux propositions budgétaires telles que formulées.

M. R. Pieren trouve regrettable que ces informations n'aient pas été données plus tôt. Compte tenu de ce qui a été dit, il retire ses différents amendements, qui portaient sur un total de plus de fr. 30'000.--.

M. Ch. Ming émet le vœu, pour l'année prochaine, que l'on sache exactement comment ces formations sont attribuées, si elles sont obligatoires ou pas, si les inscriptions sont libres, combien de personnes y participent. Il trouve intéressant de le savoir car les sujets sont très importants et délicats pour notre jeunesse.

6. DIRECTION DE LA SECURITE

Compte 600.3521 Participation à la charge nette de l'Association de communes Sécurité Riviera

M. A. Stübli constate qu'il s'agit de notre participation aux frais de l'ASR, qui passe à fr. 4'397'000.--. Ceci est dû aux recettes de parking sur la place du Marché qui tombent du fait de la Fête des Vignerons et que la Fête des Vignerons compensera. Si l'on déduit cette somme du montant total, les charges pour l'ASR sont de 2,3 millions de francs, chiffre dans la continuité des budgets précédents. Il s'en réjouit et espère qu'au niveau des comptes ce sera effectivement cela. On lui a expliqué qu'il n'y aura pas de surcoûts des frais de sécurité pour la commune de Vevey, que ceux-ci seront pris en charge par la Fête des Vignerons dans le cadre de la convention directe entre ASR, le Canton et la Fête et que nous ne serons pas là pour essayer de mauvaises prévisions faites par ASR dans ce domaine. Il en appelle aux délégués veveysans auprès d'ASR afin qu'ils veillent à ce que ces engagements soient bien respectés.

7. DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES, DU LOGEMENT ET DE L'INTEGRATION

Compte 700.3011	Traitement du personnel – DASLI <u>Proposition d'amendement à fr. 312'600.-- de la Municipalité</u>
Compte 700.3030	Contribution AVS, AI, APG, AC – DASLI <u>Proposition d'amendement à fr. 36'300.-- de la Municipalité</u>
Compte 700.3040	Caisse de pensions et de prévoyance – DASLI <u>Proposition d'amendement à fr. 62'700.-- de la Municipalité</u>
Compte 700.3050	Assurances accidents et maladie – DASLI <u>Proposition d'amendement à fr. 10'700.-- de la Municipalité</u>

M. A. Gonthier aimerait savoir quels sont les postes qui sont touchés par ces amendements. Il s'agit quand même d'un montant de fr. 160'000.--, sauf erreur le plus gros amendement de la Municipalité à son propre budget, excepté la taxe de base.

M. M. Agnant rappelle que ce service fonctionne depuis le début de la législature avec un effectif extrêmement réduit. Lors du départ du secteur Famille à Education ont suivi dans la charrette la secrétaire de direction et l'adjoint. Ce sont ces deux postes qui sont mis en veilleuse. Ce que l'on a sauvé, c'est d'avoir une secrétaire en plus dans le service et le personnel est encore d'accord de tirer jusqu'au bout pour voir comment on peut faire sans adjoint et sans secrétaire de direction. L'important est que la commune ait un budget aujourd'hui.

Au vote, les amendements de la Municipalité sont acceptés à une large majorité (un certain nombre d'avis contraires et trois abstentions).

Compte 700.3185	Honoraires et frais d'expertise – DASLI <u>Proposition d'amendement à fr. 30'000.-- de la Municipalité</u>
-----------------	---

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (six avis contraires et quelques abstentions).

Compte 700.3012

Salaires du personnel auxiliaire

M. C. Wahli constate qu'il y a 14 points au budget où le salaire des auxiliaires est multiplié par 2, jusqu'à 16 dans le cas présent. Est-ce que cela veut dire que Vevey a besoin de plus de personnel ? Si on a besoin d'autant d'auxiliaires, comment peut-on se permettre de laisser un poste vacant pendant trois mois lors du départ d'un collaborateur ?

M. M. Agnant répond que cette augmentation est due au fait que la Municipalité a décidé de passer par le poste auxiliaires pour pouvoir engager un chargé de projets pour une mission à durée déterminée.

M. E. Rivier revient sur la question de savoir pourquoi on a prévu une latence de trois mois entre le départ d'un collaborateur et l'engagement de son successeur. Dans la réalité, il faut souvent plusieurs mois jusqu'à ce qu'on trouve la personne adéquate. De plus, le raisonnement de la Municipalité est de profiter, à chaque fois qu'un poste se libère, de se poser la question de savoir si celui-ci est vraiment nécessaire. C'est une règle qui a été établie lors de la précédente législature déjà et qui se trouve mise comme recette pour environ un million de francs dans les comptes.

M. C. Wahli estime que généralement on peut anticiper le départ d'une personne de plusieurs mois. Dès lors, est-ce que trois mois sont vraiment nécessaires pour se poser la question de l'utilité d'un poste ? Les démarches pour remplacer la personne qui part peuvent être entreprises plus tôt, cela permet de faire la transmission au mieux. On constate souvent des pertes d'expérience lorsque le remplacement n'est pas fait immédiatement.

M. E. Rivier répond qu'il y a de très nombreuses exceptions à cette règle. C'est la Municipalité qui a la latitude d'évaluer si cette règle doit être appliquée ou pas.

M. P. Bertschy rappelle qu'il s'agit d'une mesure d'économie, mais visiblement c'est une fausse mesure puisque dans la réalité cela ne se passe pas ainsi. De toute manière, qu'on le veuille ou non, c'est de la compétence de la Municipalité.

M. A. Gonthier trouve que si tout le monde est d'accord que c'est une fausse mesure et que dans la réalité cela ne se passe pas comme on l'avait prévu, il faut supprimer ce million de rentrées, parce qu'un budget qui n'est pas juste n'est pas un vrai budget.

Compte 703.3185

Honoraires et frais d'expertise – DASLI (Intégration)

Proposition d'amendement à fr. 80'000.-- de la Municipalité

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une très large majorité (quelques avis favorables et une abstention).

Compte 740.3665.06

Achats de cartes VMCV pour ventes à prix réduits

M. K. El Khalifa constate qu'il y a, à ce compte, fr. 800.-- pour l'achat de cartes VMCV, mais qu'il n'y a pas de recettes.

M. M. Agnant répond que l'intitulé du compte induit en erreur. La commune verse fr. 7.-- par abonnement aux gens qui sont au bénéfice de prestations complémentaires. Il n'y a pas de vente, c'est une sorte de subvention.

Compte 740.3665.07

Mesures d'allègement de la taxe de base par habitant pour les déchets

Proposition d'amendement à fr. 100'000.-- de la Municipalité

Cet amendement étant lié à la remise d'impôt concernant la taxe au sac, il est retiré.

M. G. Perfetta remarque qu'il s'agit d'acheter des rouleaux qui sont remis à certaines personnes. Quel que soit le résultat du vote sur la redistribution de la taxe, il y a quand même une aide qui doit rester. *(La Municipalité acquiesce)*

8. DIRECTION DE LA CULTURE

Compte 810.3011

Traitement du personnel – DC

Proposition d'amendement à fr. 486'900.-- de la Municipalité

Compte 810.3030

Contribution AVS, AI, APG, AC – DC

Proposition d'amendement à fr. 56'700.-- de la Municipalité

Compte 810.3040	Caisse de pensions et de prévoyance – DC <u>Proposition d'amendement à fr. 80'300.-- de la Municipalité</u>
Compte 810.3050	Assurances accidents et maladie – DC <u>Proposition d'amendement à fr. 16'700.-- de la Municipalité</u>

Au vote, les amendements de la Municipalité sont acceptés à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques d'abstentions).

Compte 814.3653.54	Association Festivalocal <u>Proposition d'amendement à fr. 0.-- de M. N. Bonjour</u>
--------------------	---

M. N. Bonjour remarque que le Festivalocal n'aura pas lieu à Vevey en 2019, déplacé qu'il sera à cause de la Fête des Vignerons. On n'a aucune garantie qu'il revienne à Vevey, raison pour laquelle il propose de passer ce compte à zéro.

M. G. Perfetta rappelle que le budget est une autorisation de dépenser ; on peut donc garder ces fr. 10'000.--. Même si le festival devait avoir lieu ailleurs, c'est une association qui est basée à Vevey. Ce festival a peu de soutiens. Il faut maintenir cette subvention pour garantir que le festival puisse se faire, même si c'est ailleurs. Il y a une entente entre la direction de la culture et l'association que si le festival n'a pas lieu, l'argent n'est pas versé.

M. N. Bonjour croit savoir que le festival se tiendra l'année prochaine à Vidy. Il touchera donc certainement une subvention de la Ville de Lausanne.

M. P. Bertschy n'arrive pas à comprendre qu'on puisse imaginer donner un franc pour un festival qui ne se déroule pas sur notre territoire. Il soutiendra évidemment l'amendement et encourage le festival à demander une subvention dans la commune où il se déroulera.

M. G. Perfetta rappelle qu'il s'agit d'une association locale. Même si le festival n'a pas lieu ici, il faut que la manifestation soit soutenue. Fr. 10'000.-- ne représentent pas grand-chose, mais cela a un effet énorme par rapport à la base financière d'un tel festival et permet un effet de levier. Il demande donc de refuser cet amendement.

M. Ch. Roh indique que si l'on sait par avance que le festival n'aura pas lieu dans la région, ni à Vevey ni dans une autre localité de la Riviera, on ne donne rien. Parce que si Vevey donne fr. 10'000.-- et que Lausanne donne encore fr. 20'000.--, il a de la peine à comprendre.

M. P. Molliat estime que si le festival se délocalise sur Lausanne à cause de la Fête des Vignerons, ce serait peut-être plutôt à la Fête de financer ce poste en premier lieu. C'est une piste qu'il aurait fallu explorer il y a un certain temps déjà. Aujourd'hui, c'est peut-être un peu tard. On sait malheureusement qu'il est beaucoup plus facile d'obtenir des subventions cantonales quand on est sur Lausanne plutôt qu'en périphérie. Cela n'a donc pas vraiment de sens pour une ville « périphérique » de financer la culture d'une ville-centre qui est déjà portée par la culture cantonale.

M. Ch. Ming rappelle que lorsqu'on organise un festival, on peut faire appel à la taxe de séjour, à la PROMOVE, au Canton, au SECO pour obtenir des subsides.

M. M. Agnant considère que le Festivalocal, dernier représentant de la culture alternative à Vevey, est extrêmement important. Comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, l'hégémonie culturelle n'est pas ce qu'il prône. Il s'agit d'une autorisation de dépenser, ce n'est pas quelque chose qui est dû au festival. Il n'y a donc aucun risque à ce que, si tout se passe bien à Lausanne, les organisateurs viennent demander de l'argent à la commune. Le festival aurait lieu à Vevey en 2019 si le Jardin du Rivage n'était occupé par la Fête des Vignerons. Si nous gardons ce poste au budget, c'est pour montrer notre volonté que ce festival trouve sa place à Vevey.

Au vote, l'amendement de M. N. Bonjour est accepté à la majorité (un grand nombre d'avis contraires et une dizaine d'abstentions).

Compte 814.3653.05	Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey
--------------------	---

M. A. Gonthier aimerait, puisqu'on vient d'établir la règle que seules les manifestations qui se déroulent à Vevey sont subventionnées, savoir quel est le nombre de concerts du Septembre musical qui ont lieu à Vevey.

M. M. Agnant répond que le nombre de concerts est aléatoire du fait que le Septembre musical, les années paires, ne peut pas occuper les lieux habituels à cause du Festival Images. Il y a en règle générale toujours un

concert à Vevey, mais dans un autre lieu. Le festival off se passe aussi habituellement à Vevey les années paires pour compenser lorsque le Festival Images empêche l'utilisation de la salle del Castillo.

Compte 814.3653.45 AQV - Quartier de la Valsainte
Compte 814.3653.46 PictoBello

M. J.-J. Burgi constate que ces deux comptes augmentent respectivement de fr. 2'000.-- et fr. 8'000.--, alors qu'on doit faire des économies partout. Peut-on avoir des explications ?

M. M. Agnant indique que le coût des artistes a pris l'ascenseur. L'association du quartier de la Valsainte, qui n'a pas vu sa subvention augmenter depuis un certain nombre d'années, n'arrive plus aujourd'hui à suivre l'explosion des coûts artistiques. Il s'agit d'un geste salubre pour ce festival que la Municipalité considère comme nécessaire pour le quartier Est, qui a été chahuté à un certain moment. PictoBello est le seul événement culturel entièrement financé par la Ville. On savait que le montant au budget n'était pas suffisant. Les gens qui étaient engagés l'étaient sur mandat et pour pérenniser cet événement, la personne sera maintenant annualisée. C'est la raison pour laquelle ce poste a été augmenté.

M. F. Baud pense que tout le monde est conscient du fait que les prix pour les musiciens qui viennent jouer à des festivals augmentent. La Fête multiculturelle, qui reçoit depuis plusieurs années le même montant, choisit ses musiciens en fonction du budget dont elle dispose.

Compte 8311.3011 Traitement du personnel – Bibliothèque
Proposition d'amendement à fr. 452'900.-- de la Municipalité
Compte 8311.3030 Contribution AVS, AI, APG, AC – Bibliothèque
Proposition d'amendement à fr. 45'800.-- de la Municipalité
Compte 8311.3040 Caisse de pensions et de prévoyance – Bibliothèque
Proposition d'amendement à fr. 73'000.-- de la Municipalité
Compte 8311.3050 Assurances accidents et maladie – Bibliothèque
Proposition d'amendement à fr. 13'300.-- de la Municipalité

Un premier vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair. Les scrutateurs sont appelés à procéder à un comptage des voix, mais M. G. Perfetta demande que le vote se fasse à bulletin secret. Cette demande est soutenue réglementairement.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins blancs</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
76	76	0	1	75	38	44	31

9. DIRECTION DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION, DE LA FAMILLE ET DES SPORTS (DJEFS)

Compte 951.3011 Traitement du personnel – Sports
Proposition d'amendement à fr. 261'200.-- de la Municipalité
Compte 951.3030 Contribution AVS, AI, APG, AC – Sports
Proposition d'amendement à fr. 27'700.-- de la Municipalité
Compte 951.3040 Caisse de pensions et de prévoyance – Sports
Proposition d'amendement à fr. 42'400.-- de la Municipalité
Compte 951.3050 Assurances accidents et maladie – Sports
Proposition d'amendement à fr. 8'000.-- de la Municipalité

Au vote, les amendements de la Municipalité sont acceptés à une très large majorité (quelques avis contraires et deux abstentions).

Compte 951.3116 Achats d'équipements pour installations sportives – Sports
Proposition d'amendement à fr. 51'500.-- de la Municipalité
Proposition de sous-amendement à fr. 31'000.-- de M. A. Gonthier

M. A. Gonthier remarque que dans le budget détaillé figurent fr. 20'000.-- pour l'acquisition d'une installation de street workout. Ce sport se définissant par l'utilisation de divers mobiliers urbains (bancs, barres, poteaux, structures urbaines de jeux pour enfants), qu'a-t-on à acheter si ce sport se pratique sur les équipements existants ? Il dépose donc un sous-amendement afin d'ajouter fr. 20'000.-- à l'amendement de la Municipalité.

M. E. Rivier rappelle le commentaire qui se trouve en fin de brochure, à savoir que fr. 32'000.-- sont prévus pour le fitness urbain. Mais il n'y a pas urgence à réaliser ce fitness urbain, d'autant plus que la Fête des Vignerons occupera plusieurs espaces l'année prochaine et qu'en particulier certains espaces pour le fitness urbain devront être démontés. Le street workout nécessite des infrastructures composées de barres qui sont mises dans différentes situations. Il s'agit d'une demande répétitive des jeunes, qui adorent ce sport et le service a souhaité s'adapter à ce besoin. *(Compte tenu de ces explications, M. A. Gonthier retire son sous-amendement)*

Au vote, l'amendement de la Municipalité est accepté à une large majorité (quelques avis contraires et une dizaine d'abstentions).

Compte 9522.3012

Salaires du personnel auxiliaire

Proposition d'amendement à fr. 106'600.-- de M. G. Perfetta

M. G. Perfetta constate une légère augmentation du compte général du secteur animation entre les budgets 2018 et 2019. Il aimerait revenir au budget 2017, qui était nettement plus élevé. Il dépose donc un amendement pour l'ensemble du secteur animation. L'impact peut porter sur le traitement du personnel, les différents investissements dans les activités auxiliaires ou l'engagement de spécialistes. Ce secteur animation était l'un des fleurons de notre ville, quelque chose de très novateur. C'est quelque chose qui n'est pas obligatoire, mais qui a un excellent impact et apporte un grand soutien aux jeunes de notre cité.

M. le Président remarque qu'il n'est pas possible de faire un amendement sur un chapitre général. Il est obligatoire de choisir un compte. M. G. Perfetta propose alors d'augmenter le compte 3522.3011 - Traitements du personnel, mais il y a des comptes qui sont liés et le montant devrait être ventilé. *(Au final, suggestion lui est faite d'augmenter le poste Salaires du personnel auxiliaire)*

M. P. Bertschy a toujours de la peine avec le fait d'augmenter ou de baisser une charge sans qu'il y ait un objectif clair. Il y aura bien assez d'animation l'année prochaine à Vevey, y compris pour les jeunes. Mais évidemment que tout le monde n'est peut-être pas très intéressé par la Fête des Vignerons.

M. G. Perfetta espère qu'il y aura des animations pour les jeunes durant la Fête. S'il y a beaucoup de jeunes, le secteur animation aura justement peut-être besoin de plus de monde pour s'en occuper. Mais la Fête des Vignerons a lieu quatre fois par siècle. Il préfère réfléchir année après année pour les gens qui habitent ici et pas seulement pour les visiteurs et une fête. Son amendement n'est certes pas précis, mais beaucoup de choses se sont passées dans ce secteur qui est toujours un peu en reconstruction, en transformation. Ces fr. 70'000.--, c'est envoyer un message clair aux responsables de ce secteur qu'ils bénéficient d'un soutien, qu'ils ont des moyens qu'ils peuvent engager pour soutenir la jeunesse.

Mme I. Jerbia rappelle qu'il a été dit lors de la commission de gestion que le travail du secteur animation serait effectivement un peu différent en 2019 par rapport aux autres années, précisément à cause de la Fête des Vignerons. Ce service étant en pleine restructuration, elle trouve qu'il est responsable de la part du service de ne pas demander plus que ce qu'il recevait jusqu'à maintenant. Proposer une augmentation de fr. 70'000.-- pour un service qui, pour le moment, ne saura peut-être pas quoi faire de cet argent supplémentaire est à son avis quelque peu mal placé.

M. J. Zaugg indique que la Fête des Vignerons prévoit, durant toute la Fête, une animation aux Galeries du Rivage comme les jeunes de Vevey n'en ont jamais connu. Toutes sortes d'animations seront organisées par la Fête des Vignerons, donc pas à la charge de la commune.

M. G. Perfetta répond, de ce qu'il sait, qu'il y aura une discothèque aux Galeries du Rivage, ouverte tous les jours de 23h00 à 05h00 du matin. A priori, il faudra être majeur pour y entrer. Tant mieux, mais revenons aux jeunes. Ce sont parfois de très jeunes enfants dont les animateurs s'occupent et qu'ils encadrent dans plein d'activités différentes. Ce service, avec fr. 70'000.-- de plus, aura probablement assez d'imagination pour engager des activités, des personnes compétentes. Si le service ne sait finalement pas que faire de cet argent, il ne sera tout simplement pas dépensé.

M. A. Gonthier remarque qu'il ne faut pas confondre animation jeunesse et spectacles. Un service jeunesse a une tâche para-éducative, ce n'est pas juste faire de l'amusement. C'est donc un métier, qui ne peut être remplacé juste par le fait que toutes sortes de choses se dérouleront l'année prochaine. Cela fait des années qu'on nous dit que le service est en restructuration, que les gens démissionnent, que les activités de jeunesse diminuent, et on continue à nous dire que demain tout ira bien. C'est à ce problème-là qu'on essaie de répondre, à la destruction de ce qui était un fleuron de l'administration communale veveysanne et qui est en train de mourir debout. Fr. 70'000.--, ce n'est peut-être pas la potion magique, mais c'est un signal que l'on essaie de donner. Si le Conseil n'en veut pas, il actera le décès du service jeunesse dans un des prochains rapports de gestion.

M. C. Bussy pense que ce souci, qu'on pourrait saluer, de vouloir développer des activités avec une vision qui soit cohérente, ne peut se régler dans le cadre du budget. On peut déposer une motion, un postulat, demander de réfléchir à des activités, des objectifs, faire des assises de la jeunesse pour construire une vision cohérente. Ici, ce n'est pas ce qui est proposé. On demande juste de rajouter fr. 70'000.-- au hasard dans un secteur.

M. E. Rivier indique que, lors de la dernière séance de la commission municipale jeunesse, il n'y a pas eu de demande d'augmentation du personnel parce que précisément c'est un domaine en restructuration. Il y a toute une réflexion qui est en cours et probablement que, pour le budget suivant, il y aura des montants plus importants. La principale partie de l'animation jeunesse, c'est Ginkgo. La Commune a beaucoup soutenu ce travail en relation avec des jeunes qui sont dans une situation difficile, qui n'arrivent pas à s'adapter, à s'inscrire pour un apprentissage. Il pense que sur ce point la Ville de Vevey est excellente. Mais donner fr. 70'000.-- comme ça à ce secteur pourrait paradoxalement le déséquilibrer, parce que tout à coup, dans l'urgence, ils ne sauraient que faire de ce montant. Il préfère au contraire la voie de la réflexion paisible.

Au vote, l'amendement de M. G. Perfetta est refusé à une large majorité (quelques avis favorables et une dizaine d'abstentions).

Compte 9523.3011	Traitements du personnel
Compte 9523.3030	Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam
Compte 9523.3040	Caisse de pensions et de prévoyance
Compte 9523.3050	Assurances accidents et maladie
	<u>Proposition d'amendement global + fr. 41'900.-- de M. G. Perfetta</u>

M. G. Perfetta indique que là aussi, Décroissance-Alternatives aimerait envoyer un signal positif à ce secteur, qu'il puisse engager du personnel supplémentaire pour l'encadrement des jeunes. C'est un travail qui prend du temps, un suivi à long terme. On a dit les autres années que certains postes étaient repris par le Canton, qu'une partie de ce que la Ville payait n'était donc plus à sa charge. Néanmoins, il est possible d'engager une personne supplémentaire. Il propose donc d'augmenter ce poste de fr. 41'900.-- pour le porter à la même hauteur que le budget 2017.

M. E. Rivier, ayant vécu ce service de l'intérieur, serait assez favorable à ce que l'on fasse un effort pour ce service très particulier. Si on peut soutenir ces jeunes à ce moment de leur vie, on a des chances de les voir s'en sortir finalement. Il lui semble que c'est un amendement qui aurait du sens.

M. P. Bertschy se dit estomaqué par ces propos. La Municipalité propose de faire des économies sur les nouveaux postes, après réflexion et suite au refus de la commission des finances et on vient, au dernier chapitre du budget, nous dire qu'on peut quand même mettre fr. 40'000.-- de plus. A quoi sert tout ça si au final on décide « au pif » de mettre de l'argent dans un service ?

M. E. Rivier rappelle que nous sommes dans un endroit où l'on délibère et qu'il peut effectivement arriver que les positions évoluent au cours de la discussion. C'est le chemin qu'il a fait, en particulier ici en ayant fait la connaissance de ce service. Il prétend à titre personnel que cet amendement a du sens.

M. le Président remarque que si chacun des municipaux avait décidé de changer sa position sur tous les EPT, la discussion aurait été bien plus longue encore.

M. Ch. Roh constate que l'amendement porte sur les comptes « Traitements du personnel » alors qu'on parle du programme Ginkgo (compte 9523.3653.01). L'amendement aurait dû être fait sur ce point-là. Si l'on prend les comptes 2017, on était à fr. 40'000.--. La Commune a fait un gros effort déjà dans le budget 2018 en passant à fr. 70'000.--. On ne sait pas encore si l'entier de cet argent a été dépensé, mais on a remis le même montant au budget 2019. C'est à son avis assez correct.

M. le Président précise que l'amendement concerne le nombre d'EPT du service Ginkgo en tant que travail social de proximité en général et non pas le programme Ginkgo en lui-même.

Au vote, l'amendement de M. G. Perfetta est refusé à la majorité (un certain nombre d'avis contraires et quelques abstentions).

Charges et revenus par direction

La parole n'est pas demandée.

Charges et revenus par nature

La parole n'est pas demandée.

Discussion générale

M. B. Schobinger remarque qu'après ces longues heures de travail, peu de choses ont changé. On était face à ce qu'il appelle un budget des services, où chacun fait ses emplettes pour faire tourner son service au mieux, sans aucun travail politique derrière, si ce n'est quelques jours avant la séance du Conseil qui traite de ce budget la Municipalité qui vient aux séances de groupes toute terrifiée avec une série d'amendements qui ne changent fondamentalement pas la donne. On parle des charges qui nous sont tombées dessus (facture sociale, VMCV et autres), mais ces choses-là s'anticipent. La péréquation s'anticipe ; on sait que si on augmente les impôts, on paie plus. On nous vante un autofinancement positif, c'est vrai, mais pour qu'il soit intéressant et qu'on puisse à la fois payer les services et les investissements, il devrait être au minimum de 10 millions de francs. Pour ces raisons, le groupe UDC refusera donc majoritairement ce budget, surtout qu'on nous fait chaque année la promesse de faire mieux l'année suivante. En refusant ce budget, la Municipalité sera obligée de faire mieux l'année prochaine.

M. P. Bertschy admet que les chiffres sont problématiques. Un nombre de charges liées supplémentaires nous sont effectivement parvenues. On a proposé à l'époque une étude « budget base zéro », qui voudrait que l'intégralité du budget soit analysée, et pas uniquement les dépenses supplémentaires. Si ce budget est accepté, il faut être honnête vis-à-vis de nos concitoyens, une hausse d'impôts sera proposée très prochainement. C'est un choix politique que les Veveysans devront faire, d'une manière ou d'une autre. Le travail en commission des finances a vraiment été problématique cette année. Elle a demandé passablement d'informations, il a fallu plusieurs séances, parfois très longues. Pour une grande majorité du PLR, cette situation n'est pas tenable. Ce ne sont pas que les chiffres, mais la manière d'avoir amené ces chiffres qui pose problème. Le PLR refusera donc ce budget en disant clairement que ce n'est pas la faute du personnel communal, des chefs de services, de la Municipalité, mais que c'est tout un ensemble qui ne fonctionne plus aujourd'hui. Il faut remettre les choses sur de bons rails et, pour ce faire, il faut s'attaquer à nouveau à ce budget dans de meilleures conditions, avec une autre envie de collaborer de la part de chacun. Tout le monde doit tirer à la même corde, dans la même direction. Les guerres intestines n'ont plus lieu d'être et la Municipalité doit montrer l'exemple. Il encourage donc la Municipalité à prendre le taureau par les cornes, à reprendre tous les postes de ce budget. Que chacun fasse le point dans sa poche, que chacun souhaite aller vers le meilleur. Il est temps que le soleil revienne enfin à Vevey. Il remercie la Municipalité pour les efforts qu'elle a faits. Tout n'est pas à jeter évidemment. Il n'empêche que, dans ces conditions, ce budget n'est pas acceptable.

M. le Président donne les chiffres définitifs du budget 2019 après amendements :

• Charges	Fr.	166'744'000.--
• Revenus	Fr.	159'556'690.--
• Déficit présumé	Fr.	7'187'310.--
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>Fr.</i>	<i>3'293'990.--</i>

M. P. Molliat indique que le groupe Vevey Libre acceptera ce budget pour plusieurs raisons. Notamment les efforts qui ont été consentis, certes en dernière minute, mais quand même relativement colossaux par rapport aux budgets précédents. On a finalement taillé fr. 1'850'000.-- dans le budget proposé initialement, ce qui mène à une marge d'autofinancement d'env. 3,5 millions de francs, meilleure que nombre d'années précédentes. Si le Conseil devait refuser ce budget, tout ne sera pas merveilleux demain. On s'expose à un, voire deux trimestres de chaos dans les services communaux. On serait confronté à plusieurs types de problèmes. Qu'en serait-il, par exemple, des budgets alloués pour la Fête des Vignerons ?

M. W. Riesen, en tant que président de la commission des finances, invite le Conseil à suivre la décision de la majorité de la commission et donc à refuser ce budget. Tout le monde a clairement vu qu'il s'agit d'un budget des chefs de services, pas d'un budget de la Municipalité. Accepter ce budget, c'est suivre un travail qui n'a pas été bien fait. Refuser ce budget permettra de recommencer à zéro, sur de bonnes bases, et il espère que le résultat sera meilleur l'année prochaine.

M. L. Lavanchy remarque que, lors de l'examen du budget avec la commission des finances, les représentants de Décroissance-Alternatives avaient salué le courage de la Municipalité, qui ne se laissait pas aveugler par l'ampleur apparente de l'excédent de charges. Les amendements qui nous ont été soumis depuis par la même Municipalité montrent hélas que cette belle audace aura duré l'espace d'un matin. Il faut toujours et encore rappeler que les charges, pour la très grande partie, augmentent sans que la commune n'y puisse rien, et que la réforme de l'imposition des entreprises, troisième du nom, est la première responsable de ce trou. Elle diminue les rentrées (moins d'impôts sur les bénéfices des sociétés), elle augmente la facture sociale. Il faut bien que nous payions d'une manière ou d'une autre le « volet social » de la RIE cantonale, comme les subventions, par ailleurs nécessaires, aux primes d'assurance-maladie, qui représentent 1,2 millions de charges supplémentaires pour la commune en 2019. Le taux d'impôts sur le bénéfice des entreprises décidé par le Grand Conseil et soumis au peuple était trop bas, relançant la concurrence fiscale entre cantons. Pire, le Conseil d'Etat a déci-

dé d'appliquer cette réforme avant que soit changée la loi fédérale qui devrait supprimer les régimes d'imposition spéciaux au bénéfice des holdings, sociétés de domicile et sociétés mixtes, et donner lieu à une compensation fédérale. Les partis coalisés, en tête le PLR et le PS, sont responsables de ces décisions au Grand Conseil et au Conseil d'Etat ; ils ont ainsi creusé le trou dont ils s'étonnent aujourd'hui. Ils auraient dû plutôt assumer cette responsabilité et soutenir le premier budget présenté par la Municipalité, au lieu de s'offusquer sans rougir d'un déficit boomerang et de critiquer une municipalité même pas capable de faire un miracle. En lisant les journaux, on constate que nous ne sommes pas les seuls. On dit toujours que Vevey est la pire commune du canton. Rolle (6'000 habitants) prévoit un déficit de 9 millions, Bourg-en-Lavaux (5'300 habitants) 3 millions, Lutry (9'000 habitants) 7 millions et un autofinancement négatif, ce qui n'est pas le cas chez nous. Décroissance-Alternatives n'est pas d'accord que ce soit le personnel communal, et donc par ricochet ceux qui bénéficient de ses prestations, qui paie les erreurs et les irresponsabilités cantonales. La Municipalité avait admis la nécessité de créer quelques postes essentiels au fonctionnement de la commune – pour certains attendus, voire promis depuis des années mais bêtement repoussés, ce qui les a fait revenir tous ensemble pour 2019. Absurdité supplémentaire : même les postes qui auraient rapporté à terme de l'argent ont été repoussés. Et pour quel résultat ? Environ un million, si l'on ne tient pas compte des factures électriques que nous paierons quand même. Un million même pas économisé, mais reporté dans le temps, puisque ces postes devront de toute façon revenir les uns après les autres au détour d'un crédit complémentaire, sans vision globale. Amendement après amendement, le Conseil a ainsi raboté pratiquement toutes les raisons, pour Décroissance-Alternatives, d'approuver ce budget.

M. E. Oguey ne cache pas que le groupe socialiste est divisé sur cette question ; il l'était déjà lors de la séance de groupe. On ne savait évidemment pas combien de millions allaient changer au final vu les amendements acceptés ou refusés. Il ne revient pas sur les arguments des pour et des contre ; ce sont les mêmes que ceux qu'on a entendus au sein des autres groupes.

M. A. Stübli indique que le groupe des Verts soutiendra ce budget, avec les amendements qui ont été votés. Il ne considère toutefois pas que les amendements proposés ou votés jusqu'ici soient des économies bien placées. Les prestations à délivrer sont en croissance et c'est une réalité qu'il faut plus de personnel ou une réorganisation interne profonde qui permette de gagner en efficacité ou alors il faut effectivement reconsidérer les prestations délivrées. Le personnel reste donc chaque année la variable d'ajustement du budget. On a fait ça un temps avec l'entretien et on voit ensuite qu'on le paie. A un moment donné, il faudra se poser les bonnes questions pour savoir ce que la Commune doit encore délivrer comme prestations à l'avenir. Les Verts attendent aussi de la Municipalité qu'elle questionne tous les points du budget au niveau comptable. Elle doit faire des propositions sur les prestations, sur des rationalisations, sur plus de personnel. Il faut que le Conseil les reçoive et les traite la tête froide, au-delà du dogme ou des programmes électoraux. Dans l'intervalle, il est important de faire un geste envers le personnel communal et les Verts invitent très vivement la Municipalité à accorder l'indexation prévue au budget. C'est un peu symbolique, mais c'est un signal fort, une reconnaissance du travail important qui est délivré par le personnel. Refuser le budget aujourd'hui c'est faire preuve de nostalgie, nostalgie d'un temps où l'on avait moins d'habitants, sans RIE III, c'est se voiler la face sur la réalité des charges actuelles. On peut refuser un budget parce qu'il n'est pas compréhensible, parce que les évolutions paraissent improbables, mais le travail en commission des finances n'a pas laissé cette impression. On sait pourquoi ça évolue ainsi. Refuser le budget, c'est sanctionner l'absence de choix politique qui incombe à la Municipalité, mais qui nous incombe à nous tous aussi, et donc faire porter les conséquences de nos décisions sur l'administration, qui se voit entravée dans son bon fonctionnement. Ce n'est vraiment pas ce dont elle a besoin aujourd'hui. Le groupe des Verts invite donc le Conseil à accepter ce budget tel qu'il a été amendé.

M. Ch. Ming remarque que le taux d'imposition est de 64 à Bourg-en-Lavaux, 55,5 à Lutry, 65 à Nyon et au Mont-sur-Rolle, et qu'à Vevey il est de 76 points.

M. P. Molliat remarque que si la gauche refuse le budget à cause des coupes qui sont faites et la droite à cause du manque de coupes, on se retrouvera exactement dans la même situation dans quelques mois lorsqu'un nouveau budget sera présenté. On ne règle rien en refusant le budget, on ne fait que repousser le problème.

M. E. Rivier considère que nous sommes à un moment grave du fonctionnement de nos institutions, et en particulier de la Ville de Vevey. Refuser le budget tel qu'amendé en le renvoyant à la Municipalité, quelles conséquences ? Globalement, il faut s'attendre à une gêne importante du fonctionnement de l'administration. C'est le budget 2018 qui est le cadre financier pour 2019 aussi longtemps que le budget 2019 n'est pas voté. Seules les dépenses dévolues à la bonne marche de l'administration peuvent être engagées (art 9 du règlement sur la comptabilité des communes), ce qui exclut tout nouvel engagement de personnel et tout nouvel investissement. Il est admis pour chaque mois de fonctionnement une dépense maximale d'un douzième des dépenses de l'année précédente, ce qui nécessite un contrôle budgétaire et un suivi spécifiques. Sur le plan du fonctionnement de l'administration, cela a des conséquences dans tous les services. Pour Finances, cela signifie des prestations comptables supplémentaires et la préparation d'un nouveau budget, tout en élaborant les comptes

2018. Il est rappelé que ce service vient de vivre une double mutation : nouveau chef de service et nouveau programme informatique implanté dès l'autonome 2017. Pour la DJEFS, impossibilité d'engager le personnel nécessaire en lien avec les conventions / réseaux voulu par l'Etat pour l'accueil pré- et parascolaire. Nous ne serons pas dans une situation légale qui nous permette de continuer à exploiter ces différentes structures, nous courrons le risque de ne plus être reconnus et donc de ne plus bénéficier des subventions qui nous sont dues, du fait de cette lacune dans l'engagement du personnel nécessaire. Pour Gérances, impossibilité d'engager un gérant d'immeubles indispensable à la gestion de ce secteur. Pour Ressources humaines, impossibilité d'accorder la compensation de l'inflation. Un doute subsiste aussi sur la possibilité de payer les charges liées à la Fête des Vignerons. Une demande de compléments d'information est pendante auprès du Service des communes du Canton de Vaud. Il engage donc le Conseil à voter ce budget. Il vaut mieux un budget qui a des difficultés, c'est vrai, mais à partir duquel nous pouvons nouvellement travailler. Refuser le budget mènerait la Ville dans une situation de confusion de laquelle nous aurons beaucoup de peine à sortir.

Mme la Syndique rappelle que l'adoption du budget est de la stricte compétence du Conseil communal. Lors de la séance de la commission des finances, la Municipalité a pris acte du mécontentement des commissaires devant le déficit important que proposait le budget 2019. Elle a immédiatement réagi en déposant des amendements importants visant à contenir au mieux le déficit. La Municipalité a d'abord proposé de geler la création de plusieurs nouveaux postes, bien que nécessaires et défendus par les services. Elle a aussi validé divers amendements pour réduire le déficit sur lequel elle a prise. Elle n'a toutefois pas amendé l'indexation proposée pour le personnel communal. Une indexation de 1% a été votée, qui ne pourra toutefois pas être mise en œuvre si le budget est refusé. Le déficit est largement dû à des charges supplémentaires ou des produits moindres sur lesquels la Municipalité n'a strictement aucune influence. Ne pas accepter le budget ne supprimerait en aucune manière les nouvelles charges impératives auxquelles la Commune serait soumise, ni n'augmenterait les impôts sur les personnes morales. Le seul effet concret, outre l'image déplorable d'une commune sans budget, serait de geler tous les investissements planifiés et interdirait à la Municipalité de finaliser certaines embauches stratégiques. La direction des finances a été mandatée pour mener encore une fois une analyse sans concession portant autant sur la structure des coûts de notre administration que sur les sources de produits. La Municipalité devra également avoir une réflexion quant à une dotation de compétences internes en audit et controlling. Avec un budget dépassant les fr. 160'000'000.--, cette compétence apparaît en effet de plus en plus incontournable. Vevey a besoin d'un budget ; la Municipalité demande donc au Conseil de l'accepter, avec les amendements votés.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le vote à main levée ne permet pas de déterminer un résultat clair au sujet des conclusions du préavis municipal, même s'il semble à première vue que le budget soit refusé. M. A. Dormond demande le vote à bulletin secret. Cette demande est soutenue réglementairement.

Résultat du scrutin :

<u>Bulletins délivrés</u>	<u>Bulletins rentrés</u>	<u>Bulletins nuls</u>	<u>Bulletins blancs</u>	<u>Bulletins valables</u>	<u>Majorité absolue</u>	<u>OUI</u>	<u>NON</u>
76	76	0	8	68	35	34	34

L'article 111, al. 9 RCC précise qu'en cas d'égalité, l'objet soumis au vote est réputé refusé. Dès lors,

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis N° 22/2018, du 29 octobre 2018, sur le budget communal pour 2019,

VU le rapport de la commission des finances chargée de rapporter sur cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de refuser le budget de fonctionnement pour l'année 2019, qui présente les résultats suivants après amendements :

• Charges	Fr. 166'744'000.--
• Revenus	Fr. 159'556'690.--
• Déficit présumé	Fr. 7'187'310.--

M. A. Gonthier, étant donné les difficultés que vont rencontrer la Municipalité et l'administration communale en fonction de ce résultat, propose un second débat, à tenir si possible au tout début de 2019. Ce délai et ce nouveau débat permettront peut-être de construire une coalition sur un budget acceptable par une majorité et non, comme cela a été fait ces dernières semaines, de construire un budget de droite, que la droite refuse au final.

M. P. Bertschy indique que, si le budget était de droite, la marge d'autofinancement aurait été dès le départ ce que la Municipalité a annoncé depuis le début de la législature, soit au minimum 6 millions. Le fait de pouvoir se rencontrer, de discuter, de voir ce qu'il est possible de faire lui convient tout à fait. Dommage de gâcher le tout par des propos qui, comme d'habitude, ne sont là que pour alimenter la guerre de tranchées. Le Conseil communal peut évidemment s'atteler à un second débat, mais cela ne servira à rien si le budget est identique. Il faut des propositions claires, que ce soit de tous les partis, de la Municipalité, des chefs de services, qui puissent donner une base de discussion. Soit on se met d'accord sur des propositions qui peuvent amener à un consensus, soit le 2^{ème} débat n'a aucune utilité.

La demande de second débat étant soutenue réglementairement, celui-ci aura lieu à la plus prochaine séance, soit le 31 janvier 2019, conformément à l'art. 115 RCC. Il est rappelé que la commission des finances peut se réunir à nouveau.

12. Rapport sur modification du règlement sur les jours et heures d'ouverture et de fermeture des magasins (2018/P20)

Cet objet a été retiré par la Municipalité.

Communications de la Municipalité

13. Aide humanitaire et en cas de catastrophe – Aide aux pays en voie de développement – année 2018 (2018/C36)

M. P. Bertschy n'a rien à dire sur les fr. 30'000.-- premiers francs, qui concernent la FEDEVACO ; il s'agit d'une fondation cantonale. Par contre, pour les fr. 30'000.-- autres francs, il s'étonne que seules deux associations bénéficiaires ont leur siège à Vevey. Peut-être n'y a-t-il eu de demandes. Dans le cas contraire, pour quelles raisons ces associations ont-elles été mises de côté ?

Mme la Syndique n'a pas avec elle la liste de toutes les demandes qui ont été faites. Mais en général, la Commune travaille avec la FEDEVACO et avec des associations veveysannes, ou de la région. Elle essaiera de répondre plus précisément pour la prochaine séance.

M. G. Perfetta pense qu'il y a peut-être peu d'associations qui travaillent dans l'aide au développement à Vevey. Il a pour sa part travaillé dans une association basée à Neuchâtel^, qui avait demandé et reçu un soutien de Vevey. Parfois, ce sont des employés ou des membres du comité qui viennent de Vevey. C'est peut-être aussi un des critères de décision.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

14. Remise en service du Wi-Fi gratuit à Vevey (2018/C37)

La parole n'est pas demandée.

15. Plan des investissements 2019 – 2021 (2018/C38)

M. P. Bertschy remercie la Municipalité et le service des finances pour ce travail. Il aurait toutefois apprécié que les nouveaux points ou ceux qui ont subi une modification soient différenciés dans ce document. Il est en effet compliqué de s'y retrouver et de comparer avec le précédent plan des investissements.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

16. Réponse à l'interpellation de M. Jean-Marc Roduit « Nouveau collègue du cycle secondaire sur le terrain de Copet 3 (2018/C39)

En l'absence de l'interpellateur, cet objet est reporté à la séance du 31 janvier 2019.

17. Réponse à l'interpellation de M. Thierry Assaf « Vevey, stationnement. Blocage psychologique ? » (2018/C40)

M. Ph. Herminjard indique que le PLR n'est évidemment pas satisfait de la réponse négative de la Municipalité à cette proposition, dans la mesure où cela constituait une alternative aux difficultés de parage des voitures en

ville de Vevey. Mais cette réponse donne très clairement de l'eau au moulin de ceux qui soutiennent l'initiative pour le parking souterrain.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation est considérée comme réglée.

18. Motions, postulats, projets rédigés et interpellations éventuels

- a) Interpellation de M. G. Perfetta intitulée « Convention sur la Fête des vigneron 2019, pour quelques questions de plus... »

Vu l'heure tardive, cet objet est reporté à la séance du 31 janvier 2019.

- b) Interpellation de Mme I. Jerbia intitulée « Il était une fois un Port Historique Veveysan ! »

Mme I. Jerbia développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.

19. Questions et propositions

M. Ch. Ming indique que le groupe Vevey est intervenu lors de la dernière séance du Conseil intercommunal ASR au sujet des places de parc utilisées pour la fourrière à la rue du Simplon. La réponse a été qu'ASR n'utiliserait plus ces places de parc situées sur l'espace public. Elles seront donc pour les Veveysans et pour les commerçants.

M. B. Schobinger intervient concernant les travaux qui déroulent actuellement à l'avenue de la Gare. Tout l'axe est passé de trois à deux voies, avec l'ajout d'une piste cyclable. Une mise à l'enquête a pourtant eu lieu avec les trois voies et le Canton demandait des compléments d'information avant de pouvoir supprimer la 2^{ème} voie. Qu'en est-il, pourquoi est-on passé de trois à deux voies ?

M. E. Rivier répond qu'effectivement cela ne correspond pas à ce qui avait été mis à l'enquête. Il s'agit d'une période d'essai qui consiste à mettre une piste cyclable de chaque côté, avec une seule présélection, sauf à la partie terminale qui permet aux gens de s'échapper en direction de Gilamont. Il ajoute que, si la fluidité du trafic est par moment relativement bonne et catastrophique à d'autres moments, il ne faut pas s'énerver. A partir du mois de janvier, il faudra en tout cas encore un mois, un mois et demi jusqu'à ce que les feux aient pu être synchronisés correctement.

M. Ph. Herminjard peut comprendre que l'on passe de trois à deux voies. Il n'empêche que le Conseil a voté. Il se rappelle des propos de certains qui s'inquiétaient de cette diminution. On nous avait alors donné la quasi-assurance qu'on maintiendrait les trois voies en disant que, selon le Canton, cette suppression n'était pas possible pour des questions de sécurité. On se retrouve aujourd'hui devant le fait accompli ; nous avons donc tous été trompés. Il se réjouit toutefois d'entendre qu'il s'agit d'une phase test ; on peut encore rêver et espérer revenir à trois voies.

M. A. Gonthier rappelle que le Conseil vote les conclusions d'un préavis et que ses compétences sont avant tout financières. On donne un crédit à la Municipalité pour réaliser quelque chose, mais on n'approuve pas dans le détail le corps du préavis. M. J. Christen était intervenu très clairement lors des débats, disant que « la Municipalité ne se cache pas derrière la DGMR, mais celle-ci a été très claire. Sans une étude qui démontre qu'il est possible de réduire cet axe d'une piste sans créer des bouchons inacceptables, elle ne donnera pas son feu vert à cet aménagement. Lors des discussions que nous avons eues avec l'ATE, qui a fait opposition notamment pour cette raison-là, nous avons pris l'engagement formel de réaliser cette étude dans les meilleurs délais. Il peut aujourd'hui prendre l'engagement que la Municipalité s'engagera avec détermination pour aller dans le sens de l'intervention de M. A. Gonthier » (qui demandait deux pistes). Il ne faut donc pas jouer les étonnés, dire qu'il y a trahison. Cela a été clairement annoncé.

M. J. Christen ajoute que la DGMR a effectivement donné son accord pour réaliser cette étude. C'est la raison pour laquelle cette 2^{ème} piste cyclable a été créée et on verra in situ quel sera le bilan de l'opération. Si c'est un échec, on sera contraint de renoncer à cette piste cyclable telle qu'on s'est engagé à la réaliser auprès de l'ATE pour autant que la DGMR donne son feu vert.

M. P. Bertschy admet que le Conseil ne vote que sur les conclusions. Mais pour se faire un avis sur ces conclusions, il se base sur le contenu du préavis et sur les discussions qui ont lieu. C'est à son avis totalement ridicule de faire une phase test de feux et de modifier la circulation en même temps. Quand on aura le résultat de ce test sur la piste cyclable, les feux seront peut-être enfin définitivement bien réglés. Tous les tests auront donc lieu pendant que les feux ne fonctionnent pas correctement. Aujourd'hui la situation provoque une gabegie totale. Depuis l'avenue de Blonay et jusqu'à la place de la Gare, il faut s'accrocher pour circuler à vélo.

M. Ch. Roh ajoute qu'à l'avenue de la Gare, les automobilistes doivent empiéter largement sur la piste cyclable pour tenir la ligne. Cela représente un réel danger pour les cyclistes.

M. W. Riesen rappelle que M. A. Méan et lui-même avaient proposé un amendement parce qu'ils ne voulaient justement pas d'une piste cyclable sur cet axe. L'idée était de mettre ces pistes cyclables à la rue d'Italie et à la rue du Simplon. Ils n'avaient visiblement pas tort.

Mme I. Jerbia est tombée par hasard sur la page Facebook « Urbanisme – Développement durable – Vevey ». Elle se dit ravie de voir que ce service informe la population du fait que M. N. Bonjour a déposé un postulat auquel il a été répondu en installant une pompe pour les vélos à la gare. Elle trouve par contre dommage que ce même service n'ait pas annoncé que l'arrêt de bus des Ateliers, sur la ligne 215, est en activité et qu'on peut demander l'arrêt du bus à la rue des Moulins. Il serait bon d'indiquer aussi cela à la population et pas seulement les choses qui correspondent au groupe politique du municipal en charge. Un arrêt supplémentaire sur une ligne de bus est utile pour toute la population, y compris les cyclistes, qui peuvent prendre le bus avec leur vélo.

M. J. Christen répond que toutes les informations qui sont publiées sur cette page résultent de communiqués de presse émis par le Bureau de l'information. De mémoire, il lui semble que la ligne de bus a aussi fait l'objet d'un communiqué de presse, mais il vérifiera la chose. La question que l'on doit effectivement se poser, c'est si l'on cite à chaque fois le nom de la personne qui est intervenue. Si on le fait une fois, on devrait le faire à chaque fois. La pratique doit être uniforme.

M. N. Bonjour estime que ce serait effectivement une bonne chose que d'avoir une concordance entre tous les services qui publient des commentaires sur internet. Notamment sur le site de la Ville, où une responsable de service a commenté des choses qui concernaient l'ancien municipal des sports L. Girardin, alors qu'il s'agissait d'un postulat de M. V. D'Angelo et qu'on ne le mentionnait pas du tout.

M. Y. Luccarini avait posé la question de la disparition des alertes sonores aux passages piétons de l'avenue de la Gare. D'autre part, M. P. Bertschy avait, lors de la dernière séance, interpellé les députés veveyens sur sa crainte qu'ils ne défendent pas les intérêts de Vevey. Le rôle des conseillers communaux est plutôt de défendre les intérêts de Vevey, les députés ceux du district et du Canton. Mais il annonce qu'une motion a été déposée pour modifier la loi sur les communes et permettre d'assortir la suspension de fonction d'un municipal d'une suspension de sa rémunération.

M. E. Rivier répond que la question de l'alerte sonore a été signalée. Il s'agit effectivement d'une erreur et les choses ont été ou seront réparées.

M. P. Bertschy rappelle qu'il lui a été répondu qu'on ne pouvait pas agir parce que la commission des institutions allait s'en occuper et modifier l'intégralité de la loi. Trois jours après, c'est possible, félicitations.

M. Y. Luccarini remarque qu'une révision importante est en cours dans les services de l'Etat concernant la loi sur les communes et la loi sur l'exercice des droits politiques. Il s'agit de ne pas attendre cette révision-là. Ce ne sera peut-être pas valable pour Vevey, mais il y a aussi un intérêt à ce que cette situation ne se représente pas dans d'autres communes du canton. Avant la décision du Tribunal cantonal, il fallait une boule de cristal pour savoir qu'on allait nous dire qu'il n'y avait pas de base légale. Déposer une motion seulement six jours après, c'est très rapide.

M. P. Bertschy rappelle que l'un des arguments pour dire que ce n'était pas possible, c'est que cela durerait trop longtemps. Tant mieux si ce n'est pas le cas et que les députés aient pu agir. Mais lorsque le Conseil s'est prononcé, le groupe PLR avait prévenu que ce qu'on allait faire n'était pas possible. Même sans boule de cristal, on se doutait déjà que ce n'était pas légal.

M. A. Gonthier remarque qu'une motion du Grand Conseil s'adresse au Conseil d'Etat. Et que disait le Conseil d'Etat ? Que le Conseil communal avait parfaitement la compétence de prendre cette décision. Tant que le Conseil d'Etat n'était pas démenti par le Tribunal cantonal, c'était juste aller dans le mur que de dire au Conseil d'Etat qu'il doit changer la loi.

M. J. Christen rappelle qu'il a évoqué ce problème il y a trois semaines devant la CIDROPOL. C'est là que la Conseillère d'Etat a fait savoir que ce n'était pas une priorité que de réviser la loi sur les communes, mais d'abord celle sur l'exercice des droits politiques, et que cette question pourrait être traitée dans le futur lorsque le débat serait ouvert sur la loi complète. Les députés de Vevey ont entendu M. P. Bertschy et tenté de mettre quelque chose en route. Le Conseil d'Etat n'en tiendra peut-être pas compte, mais cela ne coûte rien d'essayer, même si on ne se fait pas trop d'illusions. Peut-être que le Conseil d'Etat estimera que la problématique est suffisamment grave, qu'elle peut se produire dans d'autres communes et que cette révision serait urgente.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président lève la séance à 23h20, en souhaitant à tous et toutes un Joyeux Noël. La séance est suivie d'une verrée à la cave de l'Hospital.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Martino Rizzello
Président

Carole Dind
Secrétaire

Annexes : ment. (3)

Informations de connexion pour l'accès réservé aux conseillers communaux à la salle du Conseil communal :
SSID (identifiant du réseau wifi) : Conseil_Communal
Mot de passe (WPA2) : Conseil1116

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Permettez-moi de commencer par une forme d'aveu: prise de court par l'interpellation de Monsieur le Conseiller Communal Gonthier lors de notre dernière séance, j'ai manqué de clarté dans les explications que j'ai données à votre Conseil au sujet de la suspension de la rémunération de M. Girardin.

Sur cette base manquant de précision, quatre d'entre vous ont pris l'initiative de dénoncer la Municipalité à son autorité de surveillance, le Conseil d'Etat. Ce courrier, finalement, va permettre à la Municipalité clarifier la situation, qui je le rappelle et toujours aussi inédite dans notre canton. C'est peu dire que nous essuyons les plâtres juridiques d'une nouvelle disposition légale, pour lesquelles toutes les procédures sont à clarifier.

Disons-le clairement : le strict respect de notre Etat de droit, de ses procédures et disposition légales, et de la défense des intérêts de notre commune, a guidé chacune de nos actions.

Cette ambition, particulièrement exigeante du point de vue juridique dans un cadre aussi flou, et les précautions indispensables pour éviter de provoquer de nouvelles procédures judiciaires, ont pu faire croire à certains d'entre vous, que nous voulions faire traîner le traitement de ce dossier délicat.

Cette interprétation est erronée, mais également sans fondement. Pour vous en convaincre, il est important de vous faire part du déroulement complet de ce dossier, en reprenant chacune de ces étapes.

<TIMELINE>

Je tiens également à rappeler que c'est notre Municipalité qui a elle-même proposé un premier amendement au sujet de l'effet suspensif. Avec sa formulation initiale, le traitement de M. Girardin aurait été suspendu dès le mois d'octobre.

Je tiens à préciser que c'est bien la commission ad hoc qui a souhaité modifier la première décision que nous avons proposé par un amendement technique.

C'est sa nouvelle formulation, adoptée par votre Conseil, qui nous a obligés à attendre la fin du délai de recours, avant de suspendre la rémunération de M. Girardin. Nous n'avons donc versé, à la fin du mois de novembre qu'un salaire partiel, calculé pro rata temporis.

Tout cela a été fait dans le cadre réglementaire.

Je rappelle une fois encore qu'il s'agit bien en l'espèce de veiller aux intérêts de la commune. L'ensemble de ces éléments seront évidemment transmis au Conseil d'Etat.

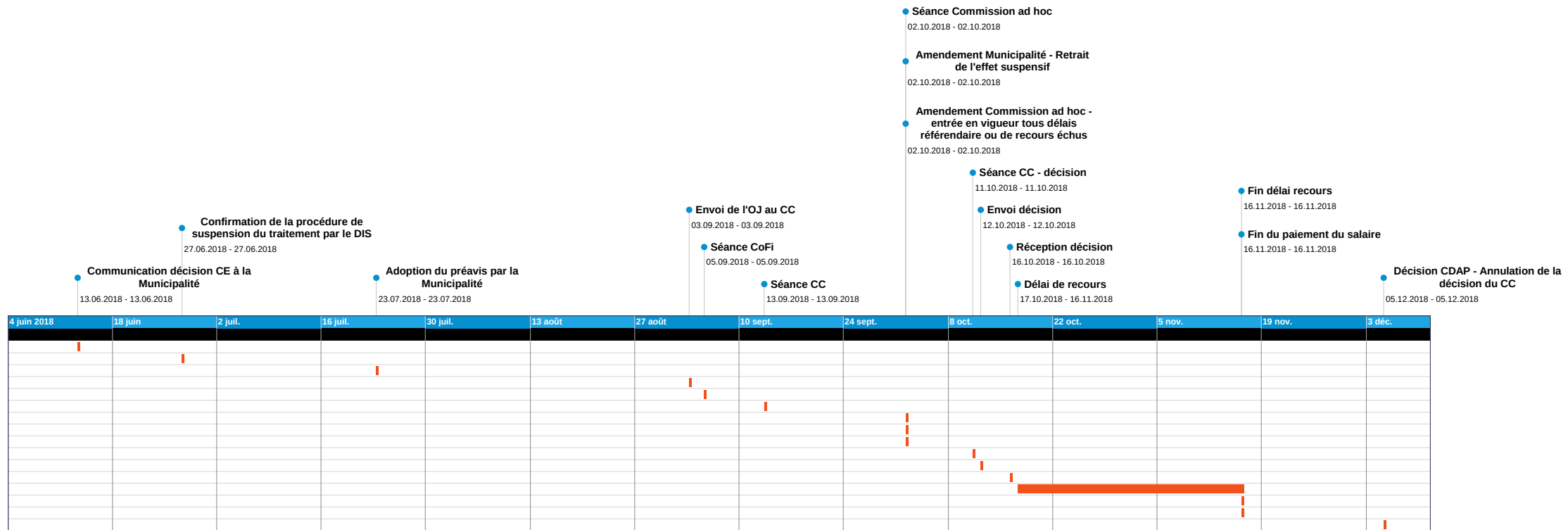
Ceci dit, il ne vous a probablement pas échappé que nous avons appris ce matin que la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a statué hier sur plusieurs recours déposés par M. Girardin.

Je vous invite à lire les arrêts qu'elle a rendus et qui sont disponibles sur le site du Tribunal cantonal.

Cela vous donnera une idée assez précise de la complexité de ces décisions. Sans entrer dans le détail, la Cour a rejeté le recours portant contre la suspension de M. Girardin. Mais elle a également annulé votre décision du 11 octobre suspendant sa rémunération.

Vu la complexité du dossier, nous nous donnerons quelques jours pour examiner avec notre avocate les conséquences de ces deux arrêts et nous vous reviendrons dans les meilleurs délais pour vous informer des suites à donner dans le cadre de ce dossier. Ceci afin de voir comment faire pour appliquer la décision prise par ce conseil.

Procédure de suspension du droit au salaire de M. Girardin





**B
U
D
G
E
T**

2019

Budget 2019	Budget 2018	Comptes 2017
-------------	-------------	--------------

Total des charges	CHF 168'556'500	CHF 150'955'500	CHF 145'498'344.31
Total des revenus	CHF 159'433'400	CHF 149'818'700	CHF 145'623'912.19
Excédent de charges	CHF 9'123'100	CHF 1'136'800	
Excédent de revenus			CHF 125'567.88
Autofinancement	CHF 1'358'200	CHF 8'438'500	CHF 13'542'370.84

Budget 2019

168'556'500

CHARGES

REVENUS

168'556'500

47'492'800

30 Autorités et personnel

40 Impôts

76'581'000

24'576'400

31 Biens, services,
marchandises

41 Patentes, concessions

1'055'000

42 Revenus du patrimoine

11'486'800

1'867'100

32 Intérêts passifs

43 Taxes, émoluments,
produits des ventes

18'472'300

49'821'300

35 Remboursements,
participations et
subventions à des
collectivités publiques

44 Parts à des recettes
cantonales

1'900'000

45 Participations et
remboursements
de collectivités publiques

44'353'900

28'778'800

36 Aides et subventions

46 Autres participations et
subventions

45'600

5'332'800

39 Imputations internes

49 Imputations internes

5'332'800

157'869'200

1'538'100

38 Attributions aux fonds et
financements spéciaux

48 Prélèvements sur les fonds
et financements spéciaux

159'227'400

206'000

Autofinancement = 1'358'200

9'149'200

33 Amortissements

EXCEDENT DE CHARGES

9'123'100

10'687'300

9'329'100

Organisation de la brochure des comptes

- Nouveau chapitre Fête des Vignerons 189
- Les lignes
 - 122.3102.03 Frais d’affichage sur domaine public,
 - 122.3195 TVA due au taux forfaitaire,
 - 122.4272 Concessions d’affichageont été déplacées, elles figuraient sous Direction de l’urbanisme

Comment expliquer l'excédent de charges ?

	Charges en plus	Revenus en moins	Augmentation impôts Personnes physiques	Excédent de charges
Péréquation et facture sociale	3,9			
Transports publics (VMCV)	0,9			
Réseau REVE (Réseau enfance Vevey et environ) (arrondi)	0,6			
RIE III		1,95		
Impôts sur les personnes physiques			2,8	
Total	5,4	1,95	2,8	4.55
Autorités et personnel: charges liées	1,8			6.35
Augmentation de la masse salariale	1,5			
Biens, services(...)	1,0			
Divers	0.25			
Total (augmentation de charge propres à la commune)				2.75
Total des augmentations budgétaires				9,1 (dont 6.35 liées)

35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques

Brochure budget de l'exercice 2019 tableau Revenus et charges par nature 114 – Préavis p 8-9-10

- Péréquation nette: + CHF 1'562'200 (versement correspond à 20,01 points d'impôts contre 18,81 au budget 2018)
- Facture sociale: + CHF 2'853'000
- Remboursement participations à des charges cantonales):
 - budget 2019: CHF 25'334'700
 - budget 2018: CHF 21'542'400) soit augmentation de CHF 3,9 mio (20.4%)

130.3517 Participation aux déficits des entreprises de transports publiques

Brochure budget de l'exercice 2019 p 4 – Préavis p 8

- Transports publics VMCV
 - Comptes 2017: CHF 3'7 mio
 - Budget 2018: CHF 4'1 mio
 - Acompte supplémentaire demandé pour 2018:
CHF : CHF 0.97 mio
 - Budget 2019: CHF 4,9 mio **soit une augmentation de 0,8 mio**

585 Contribution au réseau REVE (réseau Enfance Vevey et environ)

Brochure des comptes p 84 – préavis p 10

- Contribution aux structures d'accueil collectives:
 - comptes 2017: CHF 6,0 mio
 - Budget 2018: CHF 8,3 mio
 - Budget 2019: CHF 8,9 mio **soit une augmentation de CHF 0.6**

RIE III

Brochure budget de l'exercice 2019 p 16, 1, 119 – préavis p 11

- 220.4011 Impôt sur le bénéfice net des personnes morales
 - Budget 2018: CHF 9'89 mio
 - Budget 2019: CHF 4'75 mio
 - Impact estimé pour Vevey: CHF 5'25 mio
 - Compensation cantonale RIE III: CHF 3'3 mio
 - Perte estimée: CHF 1,95 mio (Ligne budgétaire: 250 4519)

220 4001 Impôt sur les personnes physiques

Brochure budget de l'exercice 2019 p 16 – préavis p 10-11 – Tableau prévision des recettes fiscales (annexe préavis)

- Impôt sur le revenu:
 - Comptes 2017: CHF 38,48 mio (adapté au taux d'imposition de 76)
 - Budget 2018: CHF 37,25 mio
 - Budget 2019: CHF 39,2 mio, **soit une augmentation espérée de CHF ~ 2 mio**
 - **Pour l'ensemble des impôts sur les personnes physiques: augmentation espérée de CHF 2,8 mio**

30 Autorités et personnel

Brochure budget de l'exercice 2019 p 113 – Préavis p 7

- **Augmentation de CHF 3'337'600 (+ 7,56%)**
 - Augmentation de l'effectif du personnel (13.01 EPT)* : CHF 1,5 mio
 - Augmentation statutaire (Gesper): estimée CHF 1,1 mio
 - Indexation de 1% : CHF 0,250 mio (ligne budgétaire 200.3011.01)
 - Adaptation à la hausse des cotisations de LAA et APG maladie au 1.1.2019: CHF 0,45 mio (Brochure budget de l'exercice 2019, ligne budgétaire 305 dans Tableau charges et revenus par nature, p 113)

*

Un poste représente environ toute charge comprise 0,115 mio X 13 soit 1,495 mio.

31 Biens, services et marchandises

Liste des travaux d'entretien + Brochure budget de l'exercice 2019 31 p 113 – préavis p 8

- **Augmentation de CHF 1'007'300**
 - Remarque: travaux d'entretien: CHF 3'570'400

Conclusion

1

- Excédent de charge de CHF 9.1 mio
 - environ 6,35: charges liées
 - environ 3,0: choix possible théoriquement
- = intervention du Conseil communal

Ville de Vevey - Budget 2019 (amendé)

Variations entre l'adoption du budget 2018 et la préparation du budget 2019 (Ces variations sont l'objet de DM)				
<u>Service</u>	<u>Secteur</u>	<u>Genre de poste</u>	Postes (EPT) +	Postes (EPT) -
Augmentations		Total	1.20	
DASLI	Logement	Gérant d'immeuble	1.00	
CULTURE	Musée Jenisch	Directeur	0.20	
Diminutions		Total	-0.15	
Variation postes gelés et diminution entre budget 2018 et budget 2019			-0.15	
Demandes supplémentaires pour le budget 2019				
Demandes des services		Total	0.60	8.05
DSI	SIT	collaborateur SIT		0.80
	Informatique	chargé de projets		0.80
		collaborateur secrétariat et support utilisateurs		0.20
FIN	Comptabilité	employé d'administration		1.00
DAIE		Responsable des installations techniques		1.00
DU	Police des constructions	Dessinateur en bâtiments		1.00
DJEFS	Education	Secrétaire		0.20
	Sports	répondant des installations sportives		0.10
DASLI		Secrétaire		1.00
		Secrétaire	0.60	
		Adjoint de cheffe de service		0.70
Culture	Administration	Secrétaire		0.10
		Adjoint administratif		0.30
	Bibliothèque et médiathèque	bibliothécaire		0.85
Transfert postes auxiliaires en fixes		Total	1.00	-
DAIE		Chargé de sécurité feu	1.00	
Créations de postes liés à des conventions / réseaux		Total	2.31	-
DJEFS	Famille	Educateur de l'enfance	0.56	
		Educateur de l'enfance	0.60	
		aide de cuisine et de maison	0.90	
		Chauffeur livreur	0.20	
		Secrétaire	0.05	
Augmentation brute par rapport au budget 2018 (EPT nets 2019 - EPT nets 2018)			4.96	8.05

Budget 2019

Résumé des amendements EPT

Projet de budget avant amendements	13.01
Amendements proposés par la Municipalité	-8.05
Projet de budget après amendements	4.96

Conclusion

2

	Budget 2019	Budget 2019 amendé	Variation + / -
Total des charges	CHF 168'556'500	CHF 166'010'500	CHF -2'546'000
Total des revenus	CHF 159'433'400	CHF 159'518'000	CHF 84'600
Excédent de charges	CHF 9'123'100	CHF 6'492'500	-2'630'600
Autofinancement	CHF 1'358'200	CHF 3'917'900	CHF 2'559'700

Commune de Vevey Budget 2019 Prévision des recettes fiscales

		Budget	Budget	Prévision	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes	Comptes
		2019	2018	C2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<i>Tous les éléments standardisés au taux de 76</i>											
	<i>Taux d'impôt communal</i>	76	76	76	76	76	76	76	76	76	76
4001	Impôt sur le revenu	39'251	37'250	38'600	38'482	35'476	35'992	37'064	35'465	33'583	30'439
4001	Impôt sur les prestations en capital	650	573	700	665	526	620	543	506	248	380
4002	Impôt sur la fortune	4'825	4'685	4'750	4'730	4'143	4'224	4'388	3'361	3'228	3'217
4003	Impôt à la source	4'785	4'165	4'600	4'785	3'103	4'958	4'256	4'910	6'854	3'822
4004	Impôt sur la dépense	555	520	540	554	455	558	427	565	495	564
4011	Impôt sur le bénéfice net	4'750	9'890	9'500	10'227	10'376	9'269	9'233	7'235	6'952	8'525
4519	Compensation RIE III	3'300									
4012	Impôt sur le capital	11'900	12'070	12'000	11'680	11'634	11'154	11'269	11'144	11'201	11'068
	<i>Total</i>	70'016	69'153	70'690	71'123	65'712	66'776	67'181	63'187	62'562	58'015
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	550	550	550	569	555	534	434	659	636	575
4040	Droits de mutation	1'300	1'600	1'600	1'148	1'361	1'870	1'335	1'768	777	698
4050	Impôt sur les successions et donations	2'300	1'800	3'600	3'915	2'245	1'398	1'667	1'260	2'474	1'316
4061	Impôt sur les chiens	60	60	60	56	54	53	53	59	58	51
4090	Impôts récupérés après défalcation	450	573	450	143	636	509	174	332	292	318
4411	Impôt sur les gains immobiliers	800	600	1'500	530	448	816	824	1'648	713	731
	<i>Total</i>	75'476	74'336	78'450	77'483	71'011	71'957	71'667	68'913	67'512	61'704
4020	Impôt foncier	5'200	5'100	5'100	5'141	4'104	3'777	3'701	3'622	3'488	3'438
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	1'100	1'100	1'100	904	1'024	1'005	1'000	906	869	668
	<i>Total</i>	81'776	80'536	84'650	83'528	76'139	76'739	76'368	73'441	71'870	65'810
3301	Défalcations et escomptes	1'100	1'100	1'100	1'179	1'335	1'032	1'083	1'379	1'277	1'641

EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2010 à 2019

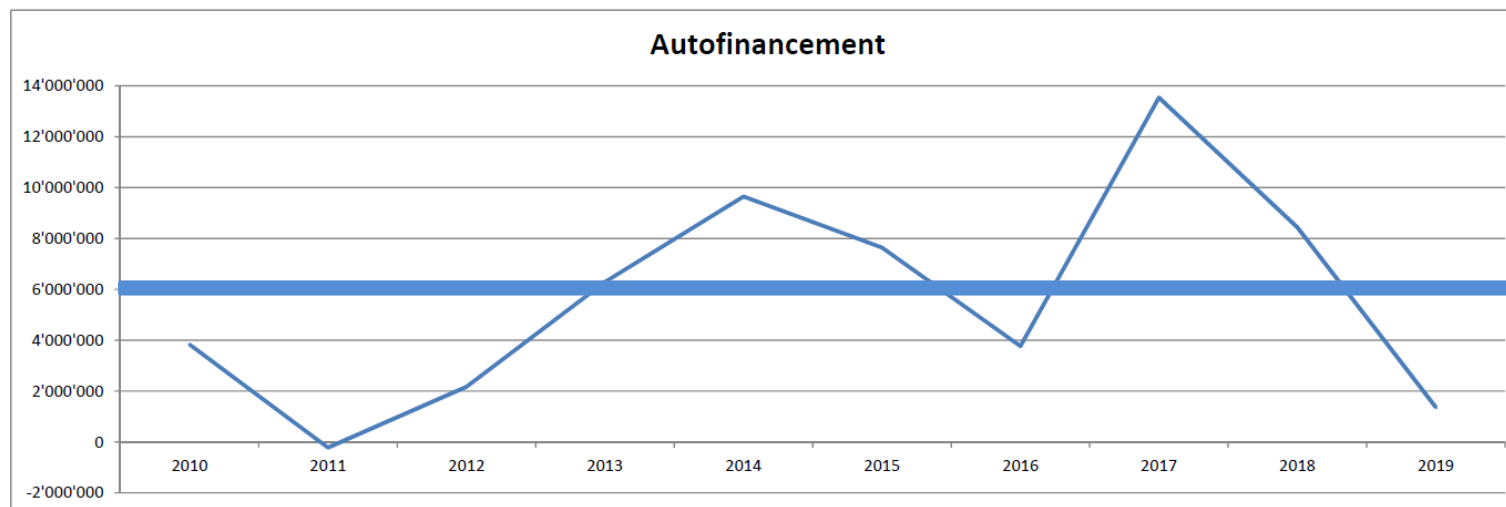
	B 2019	B 2018	C 2017	C 2016	C 2015	C 2014	C 2013	C 2012	C 2011	C 2010
33 - Amortissements	9'149'200	8'442'000	10'635'504	8'541'072	8'833'913	9'478'413	8'880'837	9'599'652	8'342'364	8'244'947
332 - Amortissements supplémentaires				1'631'000				11'385'933		
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'538'100	1'329'300	3'339'599	1'736'568	1'359'634	1'923'977	1'227'847	772'813	1'099'456	1'759'341
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-206'000	-196'000	-237'600	-321'546	-744'804	-1'935'196	-2'604'950	-3'140'995	-2'227'083	-3'340'346
424 - Gains comptables sur patrimoine financier			-1'170'700	-2'020'025	-55'337	-411'831	-237'293	-12'161'052	-1'024'708	-181'491
9123 - Vente d'immeubles et de terrains			850'000							
Résultat de l'exercice	-9'123'100	-1'136'800	125'568	-5'802'803	-1'748'480	594'862	-978'902	-4'289'698	-6'414'367	-2'654'099
Autofinancement	1'358'200	8'438'500	13'542'371	3'764'266	7'644'927	9'650'225	6'287'539	2'166'653	-224'338	3'828'352

Autofinancement moyen 2010-2019

5'645'669

Autofinancement moyen 2015-2019

6'949'653



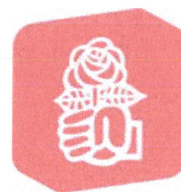
Commune de Vevey Budget 2019 Charges et revenus par nature

	Budget 2019	en % du total	Budget 2018	en % du total	Comptes 2017	en % du total	Ecart B19-B18		Ecart B19-C17	
							en francs	en %	en francs	en %
3 CHARGES										
30 Autorités et personnel	47'492'800	28.18%	44'155'200	29.25%	39'321'281	27.03%	3'337'600	7.56%	8'171'519	20.78%
31 Biens, services, marchandises	24'576'400	14.58%	23'569'100	15.61%	22'602'213	15.53%	1'007'300	4.27%	1'974'187	8.73%
32 Intérêts passifs	1'867'100	1.11%	2'255'800	1.49%	2'304'438	1.58%	-388'700	-17.23%	-437'338	-18.98%
33 Amortissements	9'149'200	5.43%	8'442'000	5.59%	10'635'504	7.31%	707'200	8.38%	-1'486'304	-13.97%
35 Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques	49'821'300	29.56%	42'283'700	28.01%	42'464'427	29.19%	7'537'600	17.83%	7'356'873	17.32%
36 Aides et subventions	28'778'800	17.07%	26'409'500	17.49%	22'513'923	15.47%	2'369'300	8.97%	6'264'877	27.83%
38 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'538'100	0.91%	1'329'300	0.88%	3'339'599	2.30%	208'800	15.71%	-1'801'499	-53.94%
39 Imputations internes	5'332'800	3.16%	2'510'900	1.66%	2'316'959	1.59%	2'821'900	112.39%	3'015'841	130.16%
	168'556'500	100.00%	150'955'500	100.00%	145'498'344	100.00%	17'601'000	11.66%	23'058'156	15.85%
4 REVENUS										
40 Impôts	76'581'000	48.03%	78'836'000	52.62%	79'268'620	54.43%	-2'255'000	-2.86%	-2'687'620	-3.39%
41 Patentes, concessions	1'055'000	0.66%	1'055'000	0.70%	1'025'273	0.70%	-	0.00%	29'727	2.90%
42 Revenus du patrimoine	11'486'800	7.20%	11'499'600	7.68%	12'503'912	8.59%	-12'800	-0.11%	-1'017'112	-8.13%
43 Taxes, émoluments, produits des ventes	18'472'300	11.59%	15'347'300	10.24%	13'357'225	9.17%	3'125'000	20.36%	5'115'075	38.29%
44 Parts à des recettes cantonales	1'900'000	1.19%	1'700'000	1.13%	1'434'269	0.98%	200'000	11.76%	465'731	32.47%
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	44'353'900	27.82%	38'623'800	25.78%	35'417'965	24.32%	5'730'100	14.84%	8'935'935	25.23%
46 Autres participations et subventions	45'600	0.03%	50'100	0.03%	62'090	0.04%	-4'500	-8.98%	-16'490	-26.56%
48 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	206'000	0.13%	196'000	0.13%	237'600	0.16%	10'000	5.10%	-31'600	-13.30%
49 Imputations internes	5'332'800	3.34%	2'510'900	1.68%	2'316'959	1.59%	2'821'900	112.39%	3'015'841	130.16%
	159'433'400	100.00%	149'818'700	100.00%	145'623'912	100.00%	9'614'700	6.42%	13'809'488	9.48%
EXCEDENT DE CHARGES	9'123'100		1'136'800		125'568					
EXCEDENT DE REVENUS										

POINTS MARQUANTS BUDGET 2019 PAR RAPPORT A 2018

Le déficit augmente de CHF 7'986'300.—

- * **Masse salariale et charges sociales + CHF 3.4 mios**
indexation au coût de la vie, augmentations satutaires
forte hausse des cotisations LAA et APG maladie
+ 13 postes EPT, dont 2.3 partiellement financés par des tiers
- * **Péréquation intercommunale + CHF 1.6 mios**
hausse de la valeur du point d'impôt
- * **Facture sociale + CHF 2.3 mios**
hausse de la valeur du point d'impôt
augmentation de 6.1 % de la facture sociale à charge des communes
- * **Transports publics VMCV + CHF 0.9 mios**
- * **Réseau REVE + CHF 0.6 mios**
- * **RIE III - 1.95 mios**
diminution de l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales de CHF 5.25 mios
part des CHF 50 mios de compensation par l'Etat de Vaud : CHF 3.3 mios
- * **Impôts sur les personnes physiques + CHF 2.8 mios**
hausse de la valeur du point d'impôt



Parti socialiste
veveysan

Vevey, le 06 décembre 2018

Interpellation : Il était une fois un Port Historique Veveysan !

Monsieur le Président,
Madame la Syndique et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Les travaux pour la Fête des Vignerons vont bon train et le perré, débarrassé de ses pédalos, s'est dévoilé pendant un court instant sur toute sa longueur. Il est le seul port de ce type sur le Léman ayant résisté au temps. Un véritable monument historique Veveysan (1748) lourdement négligé.

Malheureusement, il est abimé par de sérieux dégâts tels que : Le pavage à restaurer, sur huit bollards d'origine en haut du perré seul cinq subsistent (il en existait au moins un supplémentaire sur le quai Monnerat devant le château de l'Aile).

Sur ceux restants, un seul semble être en parfait état, deux autres sont très dégradés. Un de ces bollards, soutient un mâtereau métallique qui menace de l'éclater en morceaux. A l'évidence, le vandalisme est à l'origine de la grave détérioration de ces magnifiques pierres. Sans même tenir compte de leur valeur historique et patrimoniale, un seul bollard d'amarrage de ce type coûterait aujourd'hui au bas mot une quinzaine de milliers de francs. Au vu des atteintes observées, il semble évident que l'entreprise de location de pédalos qui occupait l'endroit n'ait guère été attentif à la valeur et que personne ne lui ait fait les recommandations d'usages.

Selon le rapport CAMAC du 11 septembre 2018 n° 176262/gc pages 11 et 12, le SIPaL/MS1 (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique) recommande la réhabilitation complète du site après la Fête des Vignerons et la remise à disposition définitive du perré au public.

Le groupe socialiste pose ainsi les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité compte-t-elle entreprendre la réhabilitation du port historique de Vevey dans son ensemble?
- La Municipalité compte-t-elle remplacer les bollards et restaurer ceux qui peuvent l'être?
- Le perré sera-t-il rénové et l'espace laissé définitivement libre pour nos citoyens et visiteurs?

- Un panneau à l'attention de la population expliquant la valeur exceptionnelle de notre port historique est-il envisagé ?

Le groupe socialiste souhaite avoir une réponse écrite de la part de la municipalité.

Au nom du groupe socialiste
Isabel Jerbá

